

©2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada

*Des exemplaires supplémentaires de cette publication sont
disponibles au bureau du ministère des Richesses naturelles à
l'adresse suivante :*

Parc provincial Rainbow Falls
a.s. Parcs Ontario
Zone Nord-ouest
435 rue James Sud, bureau 221d,
Thunder Bay (Ontario)
P7E 6S8
(807) 475-1231

51750-1
0.5k P.R. 01 08 04
ISBN – **0-7794-6490-7**

Plan de gestion du parc Rainbow Falls

Table des matières

| | | |
|---|--|-----------|
| Déclaration des valeurs environnementales et Charte des droits environnementaux | | 2 |
| 1.0 | Introduction | 2 |
| 2.0 | Résumé des questions importantes | 3 |
| 3.0 | Classification des parcs | 4 |
| 4.0 | But | 5 |
| 5.0 | Objectifs | 5 |
| | 5.1 Protection | 5 |
| | 5.2 Appréciation du patrimoine | 6 |
| | 5.3 Tourisme | 7 |
| | 5.4 Loisirs | 7 |
| 6.0 | Limites du parc | 7 |
| 7.0 | Zonage du parc | 8 |
| | 7.1 Zone d'environnement naturel | 8 |
| | 7.2 Zones d'aménagement | 8 |
| 8.0 | Politiques de gestion des ressources | 9 |
| | 8.1 Ressources naturelles | 9 |
| | 8.2 Ressources culturelles | 10 |
| 9.0 | Politiques d'exploitation | 11 |
| | 9.1 Éducation au patrimoine naturel | 11 |
| | 9.2 Gestion des loisirs | 12 |
| | 9.3 Services de tourisme | 15 |
| | 9.4 Marketing | 15 |
| | 9.5 Recherche | 15 |
| 10.0 | Politiques d'aménagement | 16 |
| | 10.1 Accès et circulation | 16 |
| | 10.2 Terrains de camping | 16 |
| | 10.3 Sanitaires | 16 |
| | 10.4 Aires d'utilisation de jour | 16 |
| | 10.5 Sentiers | 17 |
| | 10.6 Services | 17 |
| | 10.7 Services de loisirs et de tourisme | 17 |
| | 10.8 Installations d'interprétation | 17 |
| | 10.9 Entretien et exploitation du parc | 17 |
| 11.0 | Mise en œuvre et examen du plan | 17 |
| | 11.1 Gestion des ressources | 18 |
| | 11.2 Aménagement | 18 |
| | 11.3 Exploitation et administration | 18 |
| | 11.4 Sélection des projets | 18 |
| 12.0 | Analyse des incidences socio-économiques | 18 |
| 13.0 | Examen et modification du plan | 19 |
| 14.0 | Résumé des consultations du public et des Autochtones | 19 |
| 15.0 | Bibliographie | 21 |
| | Annexe B Notes et définitions concernant l'analyse socio-économique | 25 |
| Figures et tableau | | |
| Figure 1 | Contexte régional | 3 |
| Figure 2 | Aménagement du territoire adjacent | 29 |
| Figure 2 | Zonage du parc | 30 |
| Figure 3 | Aménagement actuel | 31 |
| Table 1 | Rapport d'orientation | 23 |
| | Annexe A | |

Déclaration des valeurs environnementales et Charte des droits environnementaux

Conformément aux dispositions de la *Charte des droits environnementaux*, le ministère des Richesses naturelles a préparé une *Déclaration des valeurs environnementales*. Celle-ci décrit comment tenir compte des buts de la Charte dans la prise de toute décision qui risque d'avoir une incidence considérable sur l'environnement, y compris celles découlant du processus de planification de la gestion des parcs.

Le but premier de la *Charte des droits environnementaux* est de « protéger, préserver et, lorsque cela est raisonnable, rétablir l'intégrité de l'environnement ». Du point de vue du ministère des Richesses naturelles, ce but général se traduit en quatre objectifs énoncés dans sa *Déclaration sur les valeurs environnementales* :

- assurer la viabilité à long terme des écosystèmes en protégeant et conservant nos précieuses ressources aquatiques, forestières, fauniques et en sols ainsi que leurs fondements biologiques;
- assurer la durabilité des ressources naturelles dans l'intérêt à long terme des habitants de l'Ontario;
- protéger le patrimoine naturel et les particularités biologiques d'importance provinciale;
- protéger la vie humaine, les ressources et les biens-fonds contre les incendies de forêt, les inondations et l'érosion.

La *Déclaration sur les valeurs environnementales* du Ministère a été prise en considération tout au long de l'élaboration de ce plan préliminaire de gestion du parc Rainbow Falls.

1.0 INTRODUCTION

Le parc provincial Rainbow Falls est situé sur la rive nord du lac Supérieur, à environ 200 kilomètres à l'est de Thunder Bay, entre le village de Rosspport (130 habitants en 2000) et Terrace Bay-Schreiber (populations combinées de 4 112 habitants en 1996 et 3 398 en 2001). La Première nation Pays Plat est établie dans les environs (61 habitants en 1996 et 65 en 2001).

En 1951, le Rosspport Conservation Club a aménagé le parc provincial Rainbow Falls, qui s'appelait alors « parc Whitesand », puis l'a cédé au ministère des Terres et Forêts en 1959. Il a été établi en 1960 et régi par la *Loi sur les parcs provinciaux* en 1963 (Règl. de l'Ont. 117/63, 206/63). Le parc Rainbow Falls est classé dans la catégorie des parcs de loisirs.

Il couvre environ 576 hectares divisés en deux parties. La plus grande occupe 569 hectares sur les rives occidentales du lac Whitesand dans le canton de Killraine, alors que le terrain de camping Rosspport s'étend sur 6,6 hectares dans le canton de Lohontan, à quelques kilomètres du village de Rosspport sur la rive du lac Supérieur (figure 1).

Ce parc offre la possibilité d'accéder au lac Supérieur mais aussi à un lac plus chaud à l'intérieur des terres et de faire de la randonnée pédestre, d'admirer le paysage, d'interpréter la nature, de camper, de pique-niquer, de faire du bateau et de la natation. Ce parc est caractérisé principalement par une série de chutes en zigzag, des vues panoramiques du lac Supérieur et des plages.

Le parc reçoit la visite de voyageurs de la route Transcanadienne (17) qui font une halte au cours de leur voyage sur la Rive nord. Les résidents des communautés avoisinantes de Rosspport, Terrace Bay et Schreiber viennent également y camper ou y passer simplement la journée. Certains campeurs viennent également de la région de Thunder Bay.

La plupart des visiteurs résident dans le nord-ouest de l'Ontario et l'ouest du Canada (environ 40 %), quoiqu'un nombre substantiel vient du Midwest américain (environ 30 %), surtout du Minnesota, du Wisconsin et du Michigan. Ces chiffres marquent un contraste avec les origines des visiteurs des parcs de l'ensemble de la province dont la majorité provient de l'est et du centre de la province (environ 65 %) et seulement 9 % des États-Unis (Van Wagoner, 2000).

Étant donné les caractéristiques archéologiques autochtones du parc, Parcs Ontario tiendra spécialement compte des intérêts des Premières nations locales. Le respect et la protection des caractéristiques archéologiques et culturelles font partie intégrante de ce plan de gestion. La Première nation Pays Plat sera consultée sur les points qui l'intéressent au cours de la mise en œuvre du plan.

Rien dans ce document ne doit être interprété comme une dérogation ou une abrogation de tout traité avec les Autochtones ou des droits constitutionnels ou autres des Premières nations, ou des pouvoirs ou privilèges de la Province de l'Ontario. Rien dans ce document ne doit être interprété comme la reconnaissance de tout droit affirmé ou de toute revendication des Premières nations.

Un plan de gestion du parc Rainbow Falls a été préparé en 1989. Ce document, ainsi que les *renseignements généraux sur Rainbow Falls* (1984) fournissent le contexte du présent processus de planification.

Le plan de gestion du parc¹ découle de l'examen public du tabloïde de l'été-automne 2001 fournissant des renseignements généraux, des thèmes et options et de l'examen du plan préliminaire de gestion de l'été 2003. Ce document remplace le plan de gestion du parc de 1989 et établit les orientations pour les 20 prochaines années en énonçant la politique et en indiquant l'aménagement approprié pour répondre aux buts et objectifs de Parcs Ontario.

Embed Figure 1 Regional Setting as WMF

spéciale du document, comme indiqué dans les renvois entre parenthèses.

2.1 Zonage

Le zonage des parcs provinciaux de l'Ontario se fonde sur l'importance des ressources et sur le potentiel récréatif. Les divers types de zonage permettent aux usagers de tirer le meilleur parti de chaque parc. Les zones d'environnement naturel incluent des paysages naturels où un minimum d'aménagement est autorisé afin de pouvoir y mener des activités de loisirs de faible intensité.

Les zones d'environnement naturel servent souvent de tampons entre les zones d'aménagement ou d'accès et les zones plus orientées vers la protection que sont les réserves sauvages, historiques ou naturelles. Les zones d'environnement naturel peuvent se trouver dans des parcs aquatiques, de loisirs, d'environnement naturel ou historiques. Les zones d'aménagement offrent la possibilité d'avoir des loisirs d'intensité modérée qui mettent l'accent sur le camping avec un véhicule, l'utilisation de jour et les activités connexes (Politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario, 1992).

Le zonage du terrain de camping Rossport a suscité une préoccupation. En effet, il était question de changer la désignation du secteur non aménagé de la zone d'aménagement pour en faire une zone d'environnement naturelle afin d'accroître la protection des espèces arctiques-alpines isolées. La désignation de la zone n'a pas été changée, mais les espèces arctiques isolées de la région de la plage réservée à l'utilisation de jour seront surveillées (voir la section 11.1).

2.0 RÉSUMÉ DES QUESTIONS IMPORTANTES (non classées)

Les usagers du parc, la population locale, le personnel ainsi que d'autres groupes et personnes ont signalé les préoccupations qui suivent au sujet de la gestion de Rainbow Falls. Chaque point est traité dans une section

2.2 Activités permises

Le plan préliminaire prévoyait l'usage limité de déneigeuses sur les chemins du parc. Des préoccupations entourant l'utilisation de ces engins sont ressorties de la consultation publique liée à l'élaboration du plan préliminaire. Les déneigeuses sont autorisées uniquement sur le chemin principal menant à la plage de l'ouest et sur le lac Whitesand afin de pouvoir accéder aux chalets privés situés au nord du parc. Un autre accès par motoneige pourrait être exploré et l'utilisation des motoneiges pourrait être interdite à l'intérieur du parc.

L'amerrissage d'avions sur les plans d'eau du parc, l'interdiction d'utiliser des vélos de montagne, des bateaux à moteur et des motomarines dans les eaux de la zone nord-est ont aussi soulevé des questions.

¹ Le plan de gestion du parc Rainbow Falls a été élaboré conformément aux politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario (1992), à la stratégie en matière d'aménagement du patrimoine vital de l'Ontario (1999) et aux directives en matière d'aménagement du district (1983). Conformément à ce plan, le MRN modifiera les politiques d'aménagement du territoire particulières à la région ainsi que les cartes de l'Atlas des politiques d'aménagement des terres de la Couronne.

Les avions n'ont pas le droit d'amerrir sur les plans d'eau du parc. Les bateaux à moteur pour usage personnel sont autorisés par dérogation dans la zone d'environnement naturel. La rampe de mise à l'eau Back-40 sur le lac Whitesand sert à accéder aux chalets situés au nord du parc; accès autorisé en vertu d'un protocole d'entente entre les propriétaires des chalets et le ministère des Richesses naturelles. Le ministère fera de son mieux pour interdire l'utilisation des motomarines dans les eaux de la zone d'environnement naturel du lac Whitesand (voir les sections 7.0, 9.2.1, 9.2.5 et le tableau 1).

2.3 Nouvel aménagement

Le plan préliminaire indiquait qu'il serait possible d'installer une rampe de mise à l'eau dans la zone d'utilisation de jour de la plage de l'ouest et d'installer un hébergement de rechange dans D2 (zone d'aménagement du terrain de camping Whitesand) dans le voisinage du terrain de camping Back-40. Pendant la consultation publique liée au plan préliminaire, des personnes ont manifesté leur inquiétude au sujet de l'aménagement de la rampe de mise à l'eau et de la construction de l'hébergement de rechange, et ont souligné la nécessité de tenir compte des incidences écologiques, des ressources requises pour l'entretien et de la rentabilité. L'utilisation potentielle de l'ancien terrain de camping Old Hewitson afin d'inclure le camping collectif et des places de stationnement supplémentaires de véhicules a aussi été soulevée.

L'aménagement des zones d'utilisation de jour des parties Whitesand et Rossport du parc se concentrera sur le remaniement et le réaménagement en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité opérationnelle, y compris de nouveaux aménagements limités afin d'offrir d'autres possibilités pour l'utilisation de jour, p. ex., des abris à pique-nique.

Parcs Ontario examinera la faisabilité d'un hébergement de rechange (p. ex., yourtes, cabines rustiques) à Rainbow Falls, dans D2 (zone d'aménagement du terrain de camping Whitesand) dans les environs du terrain de camping Back-40. L'étude de faisabilité portera entre autres sur le type, le nombre et le lieu des structures, les retombées écologiques, les conséquences sur d'autres usages récréatifs, la profitabilité, la source d'eau, l'élimination des déchets, l'accès et l'entretien.

La réhabilitation de l'ancien terrain de camping Old Hewitson, adjacent à la réception et inexploité ces dernières années, sera examinée. Elle pourrait inclure l'aménagement d'une aire supplémentaire de

stationnement (voir les sections 9.2.1, 9.2.2, 9.2.6, 10.4 et 11.2).

2.4 Gestion des ressources

Le plan préliminaire précisait que tous les incendies naturels et dus à l'activité humaine seraient supprimés dans toutes les zones. Pendant la consultation publique concernant le plan préliminaire, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la gestion des ressources et de la nécessité d'envisager le brûlage dirigé dans la zone d'environnement naturel.

Un plan de gestion du feu sera préparé pour le parc provincial Rainbow Falls afin de :

- déterminer la réponse appropriée aux incendies en vue de prévenir les blessures personnelles, la perte de valeur et la perturbation sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées.
- veiller à ce que les activités de gestion du feu soient compatibles avec les objectifs établis pour le parc provincial Rainbow Falls.
- promouvoir l'utilisation du feu en vue de réaliser les objectifs de gestion de l'écosystème et des ressources (voir la section 8.1.4).

3.0 CLASSIFICATION DU PARC

Tous les parcs provinciaux de l'Ontario sont classés dans une de ces six catégories : *parc sauvage*, *réserve naturelle*, *parc historique*, *parc naturel*, *parc aquatique* et *parc de loisirs*. Les parcs de loisirs offrent diverses possibilités de loisirs en plein air dans un cadre attrayant pour un grand nombre de personnes (MRN, 1992). Le parc provincial Rainbow Falls figure dans cette catégorie car elle concorde avec le rôle que joue le parc dans la réalisation des objectifs du programme de planification du réseau des parcs et le respect des valeurs récréatives.

Ce parc offre une assise territoriale attrayante qui apporte un complément aux nombreuses initiatives de loisirs en plein air. Il peut fort bien continuer à offrir des possibilités d'activités de loisirs aquatiques et terrestres. Sur le plan physique, il se prête à l'aménagement d'installations et de services appropriés pour un parc de loisirs (figure 2).

4.0 BUT

Protéger les ressources naturelles et historiques du parc provincial Rainbow Falls, et offrir diverses activités compatibles de loisirs de haute qualité, d'appréciation du patrimoine et touristiques dans le paysage pittoresque de la rive nord du lac Supérieur.

5.0 OBJECTIFS

Le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario a quatre objectifs : protection, loisirs, appréciation du patrimoine et tourisme. Selon sa base de ressources, chaque parc du réseau contribue d'une manière ou d'une autre à réaliser chacun de ces objectifs. Le parc provincial Rainbow Falls contribue principalement à réaliser les objectifs liés aux loisirs, à l'appréciation du patrimoine et au tourisme.

5.1 Protection

Protéger les ressources naturelles et historiques ainsi que l'environnement de loisirs du parc provincial Rainbow Falls.

Le parc provincial Rainbow Falls n'apporte pas beaucoup de caractéristiques naturelles et culturelles au réseau des parcs provinciaux. Cependant, il est situé dans une région d'une grande beauté naturelle, et deux sites historiques ont été recensés au terrain de camping RosSPORT.

Le zonage approprié du parc, les politiques de gestion des ressources (contrôle de l'utilisation du territoire), la recherche, la surveillance et une approche d'écosystème dans la planification et la gestion du parc serviront l'objectif concernant la protection. Sur les plans écologique, social et économique, l'écosystème se définit comme la zone d'influence entourant le parc. C'est la région où ce qui ressort du parc a un effet sur les environs et vice-versa.

5.1.1 Sciences de la terre

Le parc provincial Rainbow Falls se situe dans la sous-province de Wawa de la province structurale du lac Supérieur du bouclier précambrien canadien, à seulement quelques kilomètres au nord de la ligne séparant la province structurale du lac Supérieur de la province structurale du sud.

Les grandes collines arrondies du lit rocheux syénitique et granitique dominant la physiographie du parc. Les pentes délavées par les vagues et les sommets de collines arrondis opposent un contraste marqué avec les hautes mesas au sommet aplati et les cuestas pentues qui caractérisent les îles du chenal Schreiber. Les sommets granitiques des collines offrent d'excellents points de vue sur les îles du chenal qui baignent dans la province structurale du sud adjacente.

Les chutes Rainbow constituent le point central du parc. Elles consistent en une longue série de petites chutes,

cascades et rapides qui suivent une gamme divergente de linéaments aux joints et fractures anguleux dans le lit granitique. La rivière Whitesand (autrefois Hewitson) accuse une dénivellation d'une cinquantaine de mètres sur une distance de 400 mètres à partir du seuil du lac Whitesand jusqu'à la fin des principales chutes. De là, elle traverse une vallée étroite et relativement escarpée pour se jeter dans le lac Supérieur, à Selim, à environ un kilomètre.

La dernière progression glaciaire à traverser le lac Supérieur fut la progression Marquette qui remonte à environ 10 000 ans. Des rainures et stries sur le lit rocheux autrement lissé par le frottement témoignent de cette progression vers le sud. En plus des étendues éparpillées de roche nue, le recul subséquent de la glace a laissé une mince couche de till surtout rocheux, vaseux et sablonneux. À mesure que le front de glace reculait vers le nord, des courants chargés de glace fondue ont déversé du sable, du silt et de l'argile dans le bassin du lac. L'argile tapisse la majeure partie du fond du lac et constituent les dépôts de base de nombre de vallées de la rivière. Au lac glaciaire Minong a succédé une longue période pendant laquelle le niveau d'eau a surtout baissé, laissant des plans d'eau dont le lac Supérieur que l'on connaît aujourd'hui est le plus récent.

Dans le cas de Rainbow Falls, le lac glaciaire Minong touchait la rive à une altitude d'environ 300 mètres. Il s'étendait par conséquent sur la terre jusqu'au-delà du lac Whitesand. Le sable et le gravier dégorgés par le front de glace ont formé une plaine suspendue de sable deltaïque en pente douce qui est maintenant occupée par le parc. Quoiqu'il n'en reste qu'une partie, ce relief forme partiellement un barrage pour le lac Whitesand.

Le terrain de camping RosSPORT est important pour un petit escarpement riverain à la périphérie du secteur du terrain de camping. Cet escarpement bas mais proéminent s'est formé au stade du lac ou sous-lac Sault il y a 2 000 à 2 500 ans. Ce fut le dernier des stades majeurs du lac qui a précédé le lac Supérieur moderne. Le long de la rive actuelle, le terrain de camping RosSPORT comporte une plage, petite mais excellente, de galets. Quand le niveau d'eau est bas, le ruisseau McLean, un petit cours d'eau qui se trouve au bout de cette plage, doit traverser une petite crête érigée au fil des tempêtes qui se forme habituellement à son embouchure.

Le parc provincial Rainbow Falls offre une chronique presque complète des niveaux du lac qui ont influencé la rive nord après le recul de la glace Marquette à l'intérieur des terres.

Les aspects pertinents aux sciences de la terre sont protégés dans la zone d'environnement naturel.

5.1.2 Sciences de la vie

Rainbow Falls est situé dans l'écorégion 3W et le l'écodistrict 3W-5. Les principales caractéristiques terrestres, comme indiqué ci-dessus, incluent des terres hautes rocheuses accidentées, de profondes vallées de rivières et la rive du lac Supérieur. Dans cette écorégion, les forêts sont surtout peuplées d'épinettes blanches, de sapins baumiers, de peupliers faux-trembles, et de bouleau blancs (Hills, 1959). Le pin rouge et le pin blanc peuvent aussi pousser dans les zones hautes sur des sols bien drainés.

Le parc se trouve également dans la section supérieure (B.9) de la région de la forêt boréale (Rowe, 1972). Selon Rowe, la forêt de cette section est très diversifiée, allant de types de bois mixtes de plusieurs espèces dominant des buissons luxuriants jusqu'à des forêts d'une seule espèce de conifères. Cette grande diversité découle des effets composés de la diversité des sols et du microclimat hautement variable créé par la topographie locale accidentée.

La présence d'une espèce arctique isolée (une haute sabline, peut-être une sagine noueuse) dans les fissures et crevasses de la roche exposée le long de la rive du lac Supérieur, dans le terrain de camping RosSPORT, revêt une importance spéciale pour le parc. Les plantes du groupe des espèces arctiques-alpines isolées se trouvent normalement dans un habitat alpin de la Colombie-Britannique, du territoire du Yukon ou dans un habitat arctique comme celui de la baie d'Hudson, la baie de James et les régions au sud de 63° nord. La présence de ces espèces dans cette région, loin de leurs zones normales, est remarquable.

On trouve des eskers couverts de forêts mixtes d'arbres à feuilles caduques à divers endroits de la section du lac Whitesand du parc provincial Rainbow Falls. Cet habitat est sous-représenté dans les parcs provinciaux de l'Ontario et dans le réseau des zones protégées.

La faune de Rainbow Falls est caractéristique de la région de la forêt boréale. Les mammifères incluent : orignal, cerf de Virginie, ours noir, loup gris, lynx, martre des pins, renard roux, lièvre d'Amérique, loutre de rivière, castor, écureuil roux, tamia mineur et écureuil volant du Nord. La faune aviaire inclut : gélinotte huppée, tétras des savanes, corbeau, geai, corneille, pic chevelu et pic mineur, mésange, sitelle, grimpeur, troglodyte, jaseur d'Amérique, viréo, pouillot siffleur, gros-bec, roselin, passerin, grive et moineaux. Les plages, rivières et ruisseaux offrent un

habitat au bécasseau, au grand héron bleu, au martin pêcheur d'Amérique, au canard et huard, au cormoran à aigrettes, au goéland argenté et aux oies en migration. En plus de rapaces, dont le pygargue à tête blanche et le balbuzard pêcheur, vivent également dans le parc le thamnophis, la grenouille léopard, la rainette faux-criquet du nord, la rainette crucifère et le crapaud d'Amérique.

Le lac et la rivière Whitesand constituent la grande ressource aquatique. Le lac Whitesand accueille des poissons comme l'achigan à petite bouche, le touladi, le grand corégone, le cisco, la lotte, le meunier noir, l'omble de fontaine, le meunier rouge, le mulot à cornes, le vairon à grosse tête et l'éperlan. Les ruisseaux McLean et Whitesand sont habités par les saumons cohos, quinnats et roses, la truite arc-en-ciel, l'omble de fontaine, l'achigan à petite bouche, le chabot visqueux, les meuniers rouges et noirs.

Les aspects pertinents aux sciences de la vie sont protégés dans la zone d'environnement naturel.

5.1.3 Caractéristiques culturelles

Un site préhistorique (DFlu-3) a été découvert dans le terrain de camping RosSPORT. Il est lié à un affleurement de silexite, utilisée pour fabriquer des outils, et inclut de petites zones d'habitation dans l'arrière-plage. Il est important en raison de la concentration d'artefacts et de la rareté de sites semblables dans la région. L'endroit a été recouvert d'une épaisse couche de matière neutre (sable) afin d'amoindrir l'érosion due aux activités du camping.

Un monticule se trouve au centre du terrain de camping RosSPORT. Il ressemble à un monticule funéraire de la culture Laurel (200 a. J.-C. +/- 400 ans), mais aucune recherche n'a été effectuée pour obtenir des artefacts permettant de déterminer le lien culturel ou temporel.

Jusqu'à présent, aucun site archéologique n'a été découvert dans le secteur du terrain de camping Whitesand.

5.2 Appréciation du patrimoine

Offrir des possibilités d'exploration et d'appréciation du patrimoine naturel et culturel en plein air de l'Ontario, tout en continuant à offrir un excellent endroit à partir duquel explorer la rive nord du lac Supérieur.

Les installations non structurées d'usage personnel, comme les sentiers, permettent aux usagers d'admirer un paysage remarquable. Le terrain varié du parc offre

d'excellents points d'observation des processus dynamiques permanents liés aux chutes Rainbow ainsi que de la rive nord du lac Supérieur. La réalisation de cet objectif passera par la fourniture de renseignements exacts et à jour sur les ressources naturelles, culturelles et de loisirs, en employant des panneaux, de la documentation sur le parc et des guides des sentiers.

Au nombre des sujets traités au parc provincial Rainbow Falls figurent la géologie et la formation des chutes, l'écologie de la forêt boréale du parc, et l'histoire générale de l'activité humaine sur la rive nord du lac Supérieur, depuis la préhistoire jusqu'à des événements historiques comme les naufrages.

5.3 Tourisme

Grâce aux installations et services saisonniers d'utilisation de jour, de camping et de tourisme, offrir à la population ontarienne et aux visiteurs de l'extérieur de la province une halte pratique où ils auront des occasions de découvrir les caractéristiques naturelles et de loisirs du parc provincial Rainbow Falls et d'en profiter.

Par rapport à l'ensemble du nord-ouest, l'utilisation est moyenne. Rainbow Falls se classait en effet à la cinquième place des quinze parcs opérationnels de cette région pour la saison d'exploitation 2001. La comparaison du nombre d'usagers depuis les années 1970 et 1980 révèle une hausse modérée du nombre de nuits de camping et un nombre total de visiteurs relativement stable. Le nombre d'usagers de jour et de séjour en juillet-août a augmenté à Rainbow Falls. La section Casque-Isles du sentier de randonnée Voyageur s'étend sur 52 kilomètres entre les communautés de Rosspoint et de Terrace Bay en traversant le parc. Ce parc constitue souvent une base pour les randonneurs qui emprunte ce sentier. Il offre également des possibilités d'utilisation de jour et de camping pour les voyageurs de la route 17 qui désirent faire une halte.

Les tendances remarquées dans l'industrie du tourisme, comme la population vieillissante, la préoccupation grandissante pour l'environnement et l'intérêt pour les expériences éducatives représentent un potentiel de croissance du marché de l'aventure douce et de l'écotourisme. Citons par exemple, des expériences dans des environnements naturels et le patrimoine culturel, conjuguées à l'observation de la faune, de la flore et du paysage ainsi qu'à des loisirs aquatiques et terrestres. Les analyses des visites d'étrangers (Europe et Asie) indiquent un intérêt marqué pour le plein air, le patrimoine naturel et culturel, surtout celui des Premières nations. Rainbow Falls, Neys et les autres parcs du Littoral du patrimoine des Grands Lacs constituent des

attractions internationales potentielles offrant une possibilité de croissance économique qui tire partie des touristes indépendants, des voyages collectifs et des croisières sur les Grands Lacs (Van Wagoner, 2000).

Des caractéristiques naturelles de grande qualité ainsi que l'excellence de l'infrastructure et du service à la clientèle, qui optimisent les possibilités d'attirer et de retenir des visiteurs, permettent de réaliser l'objectif lié au tourisme.

5.4 Loisirs

Offrir aux visiteurs du parc des possibilités de loisirs comme le camping, la natation, la randonnée pédestre, l'observation, la navigation de plaisance, la pêche, le kayak, le canotage et le ski de fond en fournissant les installations et services appropriés.

Le parc provincial Rainbow Falls se prête à une très grande diversité de loisirs de haute qualité compatibles avec son caractère. En utilisation de jour, les visiteurs peuvent observer la nature au cours d'une randonnée sur le sentier Rainbow Falls mais également utiliser les plages pour des pique-niques en famille et la natation. La section Casque-Isles du sentier de randonnée pédestre Voyageur, qui traverse le parc, permet d'effectuer des randonnées d'une ou de plusieurs journées à l'extérieur du parc. En hiver, le parc peut accueillir les skieurs de fond et les raquetteurs.

L'aménagement approprié et la désignation d'environnement naturel, la formulation de politiques de gestion pour prévenir toute détérioration des éléments importants du patrimoine naturel ou culturel, les études et la surveillance du marché ainsi que la réduction des retombées de l'utilisation récréative permettront de réaliser l'objectif lié aux loisirs. Tout programme de loisirs en plein air sera compatible avec la base de ressources du parc et aura un lien avec les thèmes du parc.

6.0 LIMITES DU PARC

La plus grande partie de Rainbow Falls se trouve sur les rives ouest du lac Whitesand dans le canton de Killraine. Il y a trente-huit lots à chalet concédés par patente et deux lots à chalet loués sur les rives de ce lac à l'extérieur du parc. Un des lots à chalet (lot 23, plan M-94A, 0,53 ha) se trouve dans le parc mais est exclu de la zone réglementée. La limite sud du parc touche l'emprise de la voie principale du CPR. Cette limite est aussi adjacente à une route secondaire appelée chemin Zenmac Mill. De plus, le couloir de la route 17 et un couloir de lignes à haute tension de Hydro One traversent l'extrémité sud du parc. La section Casque-

Isles du sentier de randonnée pédestre Voyageur traverse également le parc (figure 2).

Le terrain cédé par patente (lot 23, plan M-94A) qui se trouve dans l'enceinte du parc revêt de l'importance pour l'intégrité du parc étant donné que de futurs aménagements pourraient aller à l'encontre de certaines valeurs. Cette propriété sera acquise à sa juste valeur marchande lors de sa mise en vente éventuelle, si le vendeur y consent et s'il y a suffisamment de fonds disponibles. Le propriétaire du chalet privé érigé dans le parc a un droit d'accès.

Le terrain de camping Rossport est situé dans le canton de Lahontan et le village de Rossport se trouve tout près de là. Cette partie du parc est délimitée à l'est par le ruisseau McLean, au sud par la rive du lac Supérieur, à l'ouest et au nord par l'emprise de la route 17.

Aucune aliénation du territoire pour une utilisation privée personnelle n'est permise. Il est possible d'aliéner du territoire dans la zone d'environnement naturel à des fins commerciales, à condition d'avoir un permis d'utilisation du territoire ou un bail et d'obtenir l'approbation dans le cadre de la planification.

La parcelle de la Couronne à l'est du ruisseau McLean entre la route 17 et le lac peut être acquise.

7.0 ZONAGE DU PARC

Le zonage est un élément clé du plan de gestion du parc. Les zones ont diverses fonctions, notamment :

- tenir compte des caractéristiques et attributs d'un parc;
- délimiter les secteurs en fonction de leur capacité de protéger des éléments caractéristiques importants au plan provincial et de constituer des zones tampons;
- délimiter les secteurs en fonction de leur capacité d'appuyer diverses activités de loisirs;
- déterminer des usages qui auront des conséquences minimales sur des éléments importants mais qui fourniront quand même des possibilités de loisirs et d'éducation au patrimoine.

Les terrains et les plans d'eau du parc provincial Rainbow Falls ont été zonés afin de pouvoir y permettre l'usage le plus approprié. Afin de guider la gestion des ressources et l'aménagement du parc, deux zones, une zone d'aménagement et une zone d'environnement naturel, ont été désignées (figure 3).

Les activités des visiteurs et l'aménagement des installations de loisirs sont concentrés dans la zone d'aménagement. La zone d'environnement naturel protège

un paysage représentatif de l'écodistrict 3W-5. Cette zone comporte un minimum d'aménagement qui appuie des activités peu intensives de loisirs et d'appréciation du patrimoine.

7.1 Zone d'environnement naturel (468 hectares)

Les zones d'environnement naturel incluent des paysages naturels et culturels importants dans lesquels un aménagement minimal s'impose afin que des activités de loisirs peu intensives puissent s'y dérouler. L'aménagement se limite à de simples installations.

La zone d'environnement naturel inclut le terrain et les plans d'eau du parc à l'extérieur de la zone d'aménagement de la partie abritant le lac Whitesand. Cette zone offre des possibilités de loisirs de faible intensité dans l'utilisation de jour et comporte un aménagement minimal.

Les *Politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario* (1992) modifiées par la *stratégie en matière d'aménagement du patrimoine vital de l'Ontario* (1999) autorisent l'utilisation des voies navigables du parc pour les transports économiquement et socialement nécessaires. L'utilisation de bateaux à moteur pour usage personnel est autorisée par dérogation dans la zone d'environnement naturel. La rampe de mise à l'eau Back-40 sur le lac Whitesand sert à accéder aux chalets situés au nord du parc, accès permis en vertu d'un protocole d'entente entre les propriétaires des chalets et le ministère des Richesses naturelles. Le ministère fera de son mieux pour interdire l'utilisation des motomarines dans les eaux de la zone d'environnement naturel du lac Whitesand. Parcs Ontario peut instituer une limitation de vitesse sur les eaux du lac Whitesand se trouvant dans le parc si la surveillance de la circulation nautique révèle qu'elle se justifie pour la sécurité publique.

7.1.1 Politiques de gestion de la zone

La gestion s'orientera normalement vers l'entretien d'une succession naturelle en évolution, à moins que la justification d'une autre démarche ne soit documentée. Les aménagements actuels et futurs se limiteront aux sentiers et aux panneaux indicateurs. Ces aménagements reposeront sur un inventaire des ressources et seront entrepris conformément aux plans approuvés du site et d'aménagement qui seront élaborés après l'inventaire.

7.2 Zones d'aménagement (107,6 hectares)

Les zones d'aménagement fournissent l'accès principal au parc et aux installations pour une vaste gamme d'activités de jour et le camping. Elles constituent une portion relativement petite de la plupart des parcs. Les aménagements peuvent inclure des chemins, des structures de contrôle des visiteurs, des plages, des aires de pique-nique, des terrains de camping, des installations d'entretien et sanitaires, des services commerciaux, des installations d'information, d'interprétation, d'éducation, de recherche et de gestion. Deux zones d'aménagement ont été désignées dans le parc provincial Rainbow Falls.

La zone D1 (zone d'aménagement du terrain de camping RosSPORT) englobe le terrain de camping RosSPORT (6,6 hectares). La zone D2 (zone d'aménagement du terrain de camping Whitesand) inclut la partie du secteur principal du parc adjacent à la route 17, à l'est de la rivière Whitesand, et celle entourant la baie étroite du lac Whitesand où se trouvent les chutes (101 hectares).

Ces zones offrent des possibilités de loisirs peu intensifs, surtout le camping avec un véhicule, l'utilisation de jour et des activités connexes. Les aménagements actuels consistent en des terrains de camping, des aires d'utilisation de jour et le complexe administratif du parc.

La zone D1 (zone d'aménagement du terrain de camping RosSPORT) abrite deux sites historiques dont la gestion est discutée dans les sections 5.1.3, 8.2, et 10.2.

7.2.1 Politiques de gestion des zones

L'aménagement sera assujéti à un inventaire du site afin d'éviter ou de réduire les conséquences néfastes sur les éléments importants du parc. Tous les aménagements seront conformes aux plans approuvés du site et d'aménagement et appuyés par une étude de cas. Les sites archéologiques seront protégés.

Les nouveaux aménagements incluent des panneaux indicateurs, des chemins secondaires et tertiaires, des installations d'administration et d'entretien du parc, des services, des installations pour le personnel, des aires de pique-nique, de l'hébergement sous un toit, des terrains de camping, des magasins, des réseaux de sentiers, des affiches et des installations pour l'éducation au patrimoine naturel, la recherche et la gestion.

8.0 POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES

La gestion des ressources naturelles et culturelles du parc provincial Rainbow Falls respectera les politiques applicables aux parcs de loisirs énoncées dans les *Politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario* (1992) modifiées par la *stratégie en matière d'aménagement du patrimoine vital de l'Ontario* (1999). Des orientations politiques supplémentaires figurent dans la section suivante².

8.1 Ressources naturelles

8.1.1 Utilisation du territoire

La gestion des terrains du parc s'orientera vers la préservation du paysage naturel.

L'extraction d'agrégats est interdite dans le parc. Les agrégats nécessaires pour le parc seront achetés à l'extérieur.

Les travaux de contrôle de l'érosion visant à protéger les valeurs du parc et la sécurité du public sont permis dans les zones d'aménagement et d'environnement naturel. Les travaux de contrôle de l'érosion visant à améliorer les valeurs du parc et la sécurité du public sont permis afin de réduire les conséquences de l'aménagement et de l'utilisation des installations du parc. Le concept des installations et la planification du parc mettront l'accent sur la prévention de l'érosion.

8.1.2 Eau

Les grandes ressources aquatiques du parc, c'est-à-dire la rivière Whitesand et les chutes Rainbow ainsi que le lac Whitesand et la rive du lac Supérieur, offrent l'occasion de voir des chutes et cascades et des possibilités d'activités sur les plages. Le parc compte également deux petits ruisseaux, McLean et Whitesand, et un petit pré marécageux.

La qualité de l'eau nécessaire pour l'habitat halieutique et les loisirs sera maintenue.

² L'Atlas des politiques d'aménagement des terres de la Couronne (APATC) recense les politiques du MRN en la matière concernant les terres situées au centre de l'Ontario, y compris les parcs provinciaux. Des modifications seront apportées au rapport d'orientation de l'APATC afin de tenir compte de l'orientation de ce plan de gestion du parc.

Près des zones d'aménagement et de camping, la qualité de l'eau sera surveillée régulièrement conformément aux normes sanitaires provinciales.

L'aménagement hydro-électrique commercial et la production commerciale d'électricité (éolienne ou solaire) sont interdits.

Dans une certaine mesure, en vue d'améliorer les possibilités de loisirs, de nouvelles structures de contrôle de l'eau pourraient être envisagées dans les zones d'environnement naturel et d'aménagement à condition qu'elles n'entrent pas en conflit avec les valeurs naturelles ou culturelles.

8.1.3 Végétation

La gestion de la végétation du parc s'orientera vers le maintien d'une succession naturelle d'espèces.

La récolte commerciale de bois est interdite dans le parc.

Les infestations d'insectes et les maladies des forêts seront surveillées et évaluées. Les espèces indigènes et étrangères peuvent être contrôlées. Si des mesures de contrôle sont entreprises, elles viseront à minimiser les effets sur l'environnement général du parc. Des contrôles biologiques seront effectués chaque fois que ce sera possible.

L'élimination des arbres présentant un danger sera autorisée dans toutes les zones où il importe d'assurer la sécurité (p. ex., sentiers et terrains de camping). Les secteurs détériorés à cause de l'utilisation seront réhabilités dans la mesure du possible en y replantant des espèces indigènes du parc. L'aménagement paysager sera autorisé dans les zones d'aménagement.

Le débroussaillage sera autorisé le long des voies primaires et secondaires et des sentiers de randonnée afin d'améliorer la vision ou la circulation.

On découragera l'application d'herbicide et on encouragera les soins sylvicoles mécaniques dans les couloirs de transmission.

Les aménagements nécessitant la suppression de végétation se baseront sur un inventaire de la végétation, conformément aux plans approuvés du site.

8.1.4 Feu

Étant donné la petite taille du parc, l'investissement immobilier dans le parc et les propriétés privées adjacentes, les incendies naturels et découlant des

activités humaines seront supprimés dans les zones d'aménagement de d'environnement naturel. Dans la mesure du possible, on utilisera des techniques de suppression qui laissent le moins de traces possible dans l'environnement naturel du parc.

Un plan de gestion du feu sera préparé pour le parc provincial Rainbow Falls afin de :

- déterminer la réponse appropriée aux incendies en vue de prévenir les blessures personnelles, la perte de valeur et la perturbation sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées.
- veiller à ce que les activités de gestion du feu soient compatibles avec les objectifs établis pour le parc provincial Rainbow Falls.
- promouvoir l'utilisation du feu en vue de réaliser les objectifs de gestion de l'écosystème et des ressources

8.1.5 Faune

La gestion de la faune s'effectuera lorsque la situation l'exigera afin de protéger la santé et la sécurité des visiteurs du parc ou les installations.

Les règlements interdisent de chasser dans le parc provincial Rainbow Falls.

Le nouveau piégeage des animaux à fourrure est interdit dans le parc, tout comme les nouvelles exploitations en la matière.

Les animaux nuisibles seront piégés et déplacés ou détruits par le personnel de Parcs Ontario ou sous sa supervision. Ce type de contrôle sera exercé en dernier recours lorsqu'il s'imposera pour protéger la santé et la sécurité humaines, la santé des espèces animales ou l'infrastructure.

Les Indiens inscrits possédant des droits ancestraux ou conférés par traité, pour récolter des ressources naturelles traditionnelles ont le droit d'accomplir ces activités conformément aux dispositions du traité couvrant leur région.

8.1.6 Pêches

La pêche sportive est autorisée dans le parc. Toutes les activités de pêche sont assujetties aux règlements de la pêche en Ontario. Le surintendant du parc peut restreindre la pêche sportive à certaines époques et à certains endroits pour les besoins de la gestion de la pêche ou de la sécurité publique.

L'empoisonnement avec des espèces indigènes est permis.

La pêche commerciale avec ou sans appâts est interdite dans les eaux du parc.

Les Indiens inscrits possédant des droits ancestraux ou conférés par traité, pour récolter des ressources naturelles traditionnelles ont le droit d'accomplir ces activités conformément aux dispositions du traité couvrant leur région.

8.2 Ressources culturelles

À Parcs Ontario, le but principal de la représentation culturelle ou du patrimoine est de protéger les ressources culturelles importantes liées au paysage. Rainbow Falls abrite deux sites archéologiques et historiques réputés témoignant de l'occupation à l'ère paléo-indienne et de la culture Laurel.

Les ressources culturelles seront gérées de manière à assurer leur protection et afin de fournir des possibilités d'appréciation du patrimoine ou de recherche qui n'ont aucune conséquence néfaste. Pour ce faire, les activités de loisirs, d'aménagement et de recherche qui ont lieu dans ces secteurs seront contrôlées.

Parcs Ontario continuera à collaborer avec le ministère de la Culture pour inventorier, protéger et entretenir les sites archéologiques et historiques. Au besoin, afin de protéger et préserver les ressources culturelles, cet inventaire pourrait exclure les excavations de sites archéologiques. Les excavations effectuées par du personnel agréé et autorisé possédant les permis de recherche appropriés seront menées avec l'approbation et sous la supervision du ministère de la Culture. À la fin de l'excavation, le site ou des parties du site seront remis dans l'état d'origine ou aménagés afin de pouvoir en interpréter les ressources culturelles. Le type et l'étendue de ces aménagements seront déterminés par les éléments mis au jour lors de l'excavation.

Parcs Ontario consultera la Première nation Pays Plat pour les questions concernant l'histoire autochtone, les sites du parc ayant un lien avec la culture autochtone, l'interprétation de l'histoire de la Première nation et l'utilisation appropriée des artefacts culturels. On s'efforcera d'éviter de perturber les sépultures autochtones. L'endroit précis des sites culturels, y compris des sépultures, ne sera pas divulgué au public.

Les points à prendre en compte dans la planification indiqués par le ministère de la Culture pour Rainbow Falls incluent une étude archéologique complète du terrain de camping Whitesand ainsi que du monticule du terrain de camping Rossport. Il est également recommandé de supprimer ou de relocaliser les deux

terrains de camping qui se trouvent au pied du monticule, s'il est déterminé qu'il s'agit d'un site archéologique.

9.0 POLITIQUES D'EXPLOITATION

Les politiques d'exploitation traitent des sujets comme l'éducation au patrimoine naturel, la gestion des loisirs, la fourniture de services de loisirs, la planification des activités et la recherche. Le plan d'exploitation du parc fournira au personnel les renseignements nécessaires pour le fonctionnement quotidien. En plus d'énoncer les politiques d'exploitation, ce plan abordera des points comme le budget, la dotation en personnel, le calendrier d'entretien, les services d'application de la loi et d'urgence. Les dispositions du plan d'exploitation seront conformes aux *normes d'exploitation minimales des parcs provinciaux de l'Ontario* (1992). Ce plan sera examiné chaque année et révisé au besoin.

9.1 Éducation au patrimoine naturel

Comme indiqué dans le *plan stratégique concernant l'éducation au patrimoine naturel* (EPN) dans les parcs de l'Ontario (1997), le but du programme d'éducation en ce domaine est de faire connaître et apprécier le patrimoine naturel et culturel tout en prônant sa protection au fil des générations. Les occasions de ce faire seront d'ordres éducatif et récréatif, structurées et non structurées et accessibles à tout le monde.

Les objectifs du programme d'EPN sont de fournir des renseignements de base sur tous les parcs, d'interpréter le patrimoine naturel et culturel dans les parcs provinciaux et d'offrir des loisirs en plein dans des paysages typiques en Ontario. Il existe trois niveaux de services d'EPN dans le réseau des parcs provinciaux : utilisation individuelle, activité saisonnière et activité majeure. Rainbow Falls offre actuellement le niveau de programmation « utilisation individuelle ». Ce niveau sera examiné et, si le résultat le justifie, il est possible qu'il soit changé à « activité saisonnière ». La justification tiendra compte des coûts, de l'importance des ressources et de la viabilité du programme.

Le programme d'EPN du niveau « utilisation individuelle » fournit des renseignements de base et des services d'information aux visiteurs du parc. Il n'y a aucun préposé à l'interprétation pour offrir ce programme. L'interprétation s'effectue principalement au moyen d'installations d'utilisation individuelle comme les sentiers, les publications et les panneaux indicateurs.

En ce moment, on s'attend à ce que le personnel du parc provincial adjacent Neys fournisse des services d'appoint limités dans le cadre des programmes d'EPN du parc provincial Rainbow Falls. Selon la dotation actuelle en personnel du parc Neys et les normes provinciales de programmes, cette solution n'est ni faisable ni réaliste. Il faut clarifier et redéfinir les relations entre Neys et Rainbow Falls concernant les programmes d'EPN et y affecter des ressources humaines et financières.

Ces dernières années, le parc provincial Rainbow Falls a entrepris une série d'activités estivales spéciales et de programmes de perfectionnement des compétences en loisirs. Le personnel et des bénévoles ont participé à la prestation de programmes comme les régates annuelles de Rainbow Falls (huit ans), des randonnées guidées sur les sentiers du parc, des démonstrations et cours de canot et de kayak, de la formation sur la survie dans la nature et des présentations de conférenciers invités. Le lac Whitesand est aussi le site de séances d'enseignement et de démonstration de kayak organisées à l'occasion du symposium annuel de kayak de mer des îles de Rosspport (neuf ans).

Ces activités spéciales sont devenues extrêmement populaires. Les commentaires du public reçus pendant l'examen des *renseignements généraux et options concernant les parcs Neys et Rainbow Falls* appuient la mise en œuvre d'un programme complet d'EPN au parc. L'organisation de ces activités spéciales a peut-être contribué au classement du parc à la cinquième place des parcs de la zone nord-ouest pour ce qui est du nombre total de visiteurs en 2001 et de la hausse du nombre d'utilisations de jours ainsi que de séjours en camping en juillet et août.

Les programmes d'EPN du parc provincial Rainbow Falls porteront sur les thèmes d'interprétation établis. Il faudrait préparer un plan d'EPN visant à décrire les thèmes du parc lors de la fourniture des programmes. La Première nation Pays Plat a offert des programmes culturels par le passé et a manifesté l'intérêt de continuer à intervenir dans les programmes culturels d'EPN.

Les caractéristiques naturelles du parc incluent la rive du lac supérieur, le lit granitique et les points de vue connexes ainsi que le plan d'eau intérieur protégé et la plage de sable du lac Whitesand. Les installations actuelles de loisirs, y compris le réseau de sentiers du parc avec une partie de la section Casque-Isles du sentier de randonnée Voyageur-Sentier transcanadien, des rampes de mises à l'eau et des aires naturelles non aménagées, offrent un cadre idéal à un programme de formation en loisirs de qualité. Cette composante du

programme d'EPN pourrait comprendre du canot-kayak, la survie en plein air, le camping, la randonnée pédestre et sac au dos et l'orientation dans la nature.

La proximité de la route transcanadienne et la situation centrale du parc entre les communautés de la rive nord le mettent en bonne position pour exploiter des marchés potentiels à la fois pour l'utilisation de jour et le camping.

Outre l'interprétation de ses propres caractéristiques naturelles et culturelles, Rainbow Falls peut offrir des programmes d'éducation sur des ressources importantes d'autres parcs et zones protégées du voisinage (zones d'intérêt naturel et scientifique de l'île Cobinosh, réserve naturelle du chenal Schreiber avec des stromatolithes importants pour la province, et parc provincial Slate Islands). Des renseignements sur la gestion des ressources adjacentes et les projets de protection, y compris le Littoral du patrimoine des Grands Lacs de Patrimoine vital de l'Ontario et l'Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur, pourraient aussi être offerts dans le cadre du programme d'EPN de Rainbow Falls.

Des améliorations s'imposent afin de fournir un service de qualité à la clientèle du parc et d'offrir des programmes d'EPN ainsi que des renseignements connexes. Si l'on établit un programme d'EPN, il faudrait peut-être envisager de rénover les installations ou d'en construire de nouvelles afin d'intensifier l'utilisation du parc et la diffusion des renseignements aux visiteurs (p. ex., centre d'activités, kiosque d'information, amphithéâtre intérieur ou extérieur, réfection des points de départ des sentiers et des sentiers eux-mêmes).

9.1.1 Renseignements sur le parc

Les renseignements sur le parc seront transmis au moyen de véhicules comme le guide des parcs, le tabloïde des parcs, des brochures et le site Web de Parcs Ontario. Ils renseigneront les visiteurs sur le parc, ses ressources, son environnement et ses installations. Ils mettront l'accent sur le rôle que les visiteurs peuvent jouer pour préserver son environnement naturel, sur le comportement approprié dans le parc, sur la sécurité en plein air et sur les animaux nuisibles. La documentation fera également état des services commerciaux et attractions du village de Rosspport, de la région et d'autres parcs provinciaux.

La carte et les brochures permettent aux visiteurs d'explorer et d'utiliser le parc. La promotion d'un code d'éthique pour le « respect de l'environnement » vise à réduire l'impact humain sur l'environnement du parc.

L'importance de respecter les autres usagers est aussi mise de l'avant.

9.1.2 Interprétation

Les programmes et installations d'interprétation permettent aux visiteurs de mieux apprécier et comprendre les caractéristiques naturelles et culturelles du parc provincial Rainbow Falls. Cette interprétation s'effectuera notamment au moyen d'imprimés, des installations d'usage individuel et des contacts personnels occasionnels avec le personnel du parc. Le principal thème en la matière est le potentiel de loisirs du parc et des environs, par exemple, le sentier Casque-Isles, le kayak de mer et le chenal Schreiber. Parmi les autres thèmes figurent la géologie et la formation des chutes Rainbow, l'écologie de la forêt boréale du parc, l'histoire générale de l'activité humaine sur la rive nord du lac Supérieur, la réserve naturelle provinciale du chenal Schreiber et ses microfossiles dans les stromatolithes. Des moyens novateurs d'aborder ces thèmes de manière coopérative seront explorés avec d'autres organismes.

Le parc provincial Rainbow Falls doit travailler avec la Première nation Pays Pat de sorte que toute interprétation des caractéristiques de la culture autochtone soit exacte et appropriée. La participation directe des Premières nations locales aux programmes et activités d'interprétation sera encouragée.

9.1.3 Loisirs

Les renseignements de base concernant les loisirs indiqués sur la carte du parc indiqueront aux visiteurs les atouts, les dangers (p. ex., l'eau froide du lac supérieur) et les mesures de sécurité.

Les programmes de formation en loisirs de plein air seront compatibles avec la base de ressources et les thèmes du parc et pourront porter sur la randonnée pédestre, le canotage, le kayak, la survie en plein air, le camping, le ski de fond, la raquette et l'orientation dans la nature.

9.2 Gestion des loisirs

La gestion des loisirs englobe diverses possibilités de loisirs et vise en même temps à minimiser les incidences sur les caractéristiques naturelles du parc. Les activités de loisirs incompatibles avec le but du parc ou des zones particulières sont interdites ou restreintes. La prévention et le contrôle de ces activités s'effectueront en indiquant aux visiteurs celles qui sont appropriées pour le parc en général et des secteurs en particulier (figure 4, tableau 1).

9.2.1 Aires d'utilisation de jour

Les usagers de jour de Rainbow Falls proviennent principalement des régions de Terrace Bay-Schreiber et de Rosspport. Une autre proportion importante est constituée de touristes visitant la rive nord qui font une halte prévue ou imprévue au parc. Ces usagers sont des familles qui pique-niquent, se détendent, se promènent sur la plage, se baignent ou pataugent dans l'eau. Des entreprises ou d'autres groupes viennent aussi y pique-niquer ou accomplir d'autres activités. Des aires d'utilisation de jour du parc Rainbow Falls se trouvent au lac Whitesand (plages de l'est et de l'ouest) et sur le terrain de camping Rosspport.

Les installations offertes dans ces aires incluent des tables à pique-nique, des grilles de barbecue, de l'eau et des toilettes à fosse de retenue. Un terrain de jeu aménagé se trouve à la plage de l'ouest. Il y a des abris à pique-nique à la plage de l'est et à l'aire d'utilisation de jour du camping Rosspport. Aux plages, il est possible de nager, de jouer et de louer des embarcations. Au lac Whitesand, on peut louer des canots, des pédalos, des kayaks, des vélos d'eau et de montagne.

On envisagera de rénover les deux aires d'utilisation de jour afin de faciliter la natation, la mise à l'eau d'embarcations et la location de matériel de sport nautique ainsi que l'organisation d'activités importantes. Il sera également question d'améliorer l'accès et le stationnement au point de départ du sentier de Rainbow Falls.

La rampe de mise à l'eau Back-40 continuera à être utilisée pour assurer l'accès aux chalets situés au nord du parc, conformément au protocole d'entente entre les propriétaires de chalets privés et le ministère des Richesses naturelles. Les visiteurs du parc utiliseront la rampe qui sera construite à la plage de l'ouest.

9.2.2 Terrains de camping

Le terrain de camping Whitesand comporte cinq secteurs totalisant 97 emplacements de camping avec véhicule. Deux terrains offrent l'électricité (Maggie et Selim) et trois n'ont pas l'électricité (Lakeside, Whitesand et Hewitson). Le terrain de camping Rosspport contient 36 sites dont 23 avec électricité. En juillet-août, l'occupation est de 70 % (2000) et est supérieure à la moyenne du nord-ouest (54 %). Par rapport aux autres parcs provinciaux, Rainbow Falls affiche également une proportion de véhicules de camping supérieure à la moyenne (figure 4).

Les terrains de camping Whitesand et RosSPORT seront surveillés afin d'assurer leur viabilité. Cette surveillance inclura les améliorations nécessaires pour répondre aux normes d'exploitation de Parcs Ontario. Si l'ajout ou le remplacement d'emplacements se justifie, on envisagera la réfection du terrain de camping Back-40 avec l'aménagement d'un maximum de 20 emplacements en bordure du lac. L'aménagement des emplacements de camping se basera sur l'inventaire des emplacements et conformément à un plan. L'électrification des emplacements actuels des terrains de camping Whitesand et Hewitson est également possible.

La réhabilitation de l'ancien terrain de camping Old Hewitson adjacent à la réception et inutilisé ces dernières années sera envisagée. Cette opération peut inclure l'aménagement d'une aire supplémentaire de stationnement des véhicules.

Rainbow Falls comporte un nombre désigné de locations saisonnières dans les deux terrains de camping. Les baux sont accordés chaque année par tirage au sort. Cette pratique sera réexaminée chaque année afin de vérifier qu'elle est économiquement rentable pour la Couronne. Les emplacements loués seront surveillés et réservés par roulement afin de minimiser les retombées cumulatives sur chacun.

La saison d'exploitation du terrain de camping RosSPORT a été prolongée jusqu'à l'Action de Grâce en 2002 et 2003. Cette prolongation sera réexaminée chaque année afin de vérifier qu'elle est économiquement rentable pour la Couronne.

Le camping dans l'arrière-pays est interdit dans le parc provincial Rainbow Falls mais autorisé à l'extérieur de celui-ci sur les terres de la Couronne liées à la section Casque-Isles du sentier de randonnée Voyageur.

Les sites d'enfouissement et de décharge de déchets sont interdits dans le parc. Des dispositifs de collecte des déchets seront installés uniquement dans les zones d'aménagement. Les déchets des usagers du parc seront éliminés à l'extérieur du parc dans un site établi.

9.2.3 Sentiers

Rainbow Falls comporte trois sentiers de randonnée qui offrent aux visiteurs une série de moyens d'explorer tant le parc que les environs.

- Le sentier Back-40 se prête à la marche et à la raquette. Il part de la plage de l'est et longe en partie la route inutilisée fermée par une barrière. Les randonneurs peuvent suivre le sentier jusqu'au

belvédère ou boucler le circuit de 2,8 km. Le belvédère offre un point de vue spectaculaire sur les lacs Supérieur et Whitesand.

- Le sentier du lac Supérieur, long de 2,4 km, se prête à la marche et à la raquette; il sillonne une forêt d'épinettes et un lit rocheux qui offrent une vue du lac Supérieur.
- Le sentier Rainbow Falls, long de 3 km, se prête à la marche et à la raquette. Il offre deux options aux visiteurs. La première section du sentier est composée de trottoirs et d'escaliers qui longent les cascades des chutes Rainbow. Le sentier conduit à une série de points de vue sur les lacs Supérieur et Whitesand puis rejoint le sentier Casque-Isles à la limite ouest du parc et continue vers l'ouest vers RosSPORT. Un autre embranchement conduit vers le sud et l'est de la limite du parc vers le lac Supérieur et Terrace Bay. Ce sentier de 52 kilomètres correspond à la section Casque-Isles du sentier de randonnée Voyageur.

Parcs Ontario pourrait au besoin installer des panneaux de signalisation du sentier afin de minimiser les conflits potentiels entre les usagers.

Les vélos de montagne sont autorisés uniquement sur les chemins du parc; ils sont interdits sur les sentiers de randonnée et en dehors de ceux-ci.

Les véhicules motorisés sont interdits sur les sentiers de Back-40 de Rainbow Falls et du lac Supérieur, sauf les véhicules de service et d'urgence.

L'utilisation par dérogation du chemin existant et des couloirs ferroviaire et de service du parc est permise. Il sera interdit de construire de nouveaux chemins et couloirs ferroviaire et de service dans l'enceinte du parc.

9.2.4 Utilisation en hiver

En hiver, Rainbow Falls est utilisé le jour par des raquetteurs et des skieurs de fond ainsi que par des propriétaires de chalets qui déblaient la neige avec des souffleuses. Ces usagers sont principalement des gens de la région.

La motoneige est permise seulement sur le principal chemin du parc qui mène à la plage de l'ouest et au lac Whitesand. Il est ainsi possible d'accéder aux chalets privés situés au nord du parc. Ces engins n'entravent pas les possibilités de ski de fond et tracent souvent de bons sentiers de marche jusqu'aux chutes. Un autre accès par motoneige au lac Whitesand pourrait être envisagé et l'utilisation de ces engins dans le parc éliminée.

À Rainbow Falls, des pistes de ski de fond sont entretenues sur le réseau routier du parc par le club de ski local.

9.2.5 Écosystème

Dans le contexte de l'écosystème du parc, il est important de tenir compte des rapports écologiques, sociaux et économiques que le parc provincial Rainbow Falls a avec la région avoisinante. Les liens socio-économiques incluent le village de Rosspport et la Première nation Pays Plat dont la population et les entreprises utilisent ou visitent le parc pour des activités de loisirs ou pour des raisons commerciales.

Rainbow Falls se trouve dans un environnement de loisirs hors pair accessible par la rive spectaculaire du lac Supérieur et des couloirs de transport, notamment la route, le chemin de fer, des sentiers entretenus ou non avec des machines, et par eau.

L'importance de la rive nord du lac Supérieur est de plus en plus reconnue, comme en témoigne sa désignation de région caractéristique du Littoral du patrimoine des Grands Lacs (LPGL). Le LPGL fait partie des neufs régions caractéristiques du Patrimoine vital de l'Ontario et comporte une série de caractéristiques naturelles importantes ainsi que des atouts touristiques et de loisirs de calibre international qui justifient des stratégies spéciales.

La LPGL s'étend sur 4 200 kilomètres, de Port Severn sur la baie Georgienne, englobant les îles Manitoulin, Cockburn et St. Joseph, jusqu'au parc provincial Pigeon River à la frontière de l'Ontario et du Minnesota. Le parc provincial Rainbow Falls fait partie des 71 parcs et zones de conservation nouveaux et existants établis le long de la côte.

Les parcs de la rive nord-ouest du lac Supérieur (Rainbow Falls, Neys, Sleeping Giant, Pigeon River, Ruby Lake et Slate Islands, pour n'en nommer que quelques-uns) sont réputés pour leur panorama rustique et leur gamme de possibilités de loisirs en plein air aux impacts faibles à modérés. Ces parcs offrent des possibilités exceptionnelles pour observer, photographier et étudier la nature, faire de la randonnée pédestre, du camping avec un véhicule et dans l'arrière-pays, du canotage, de la voile et du kayak de mer. En plus d'incorporer des rivages spectaculaire, ces parcs sont aussi tout à fait accessibles pour les voyageurs empruntant la route circulaire du lac Supérieur à partir de la route 17, qui désirent faire une halte.

Rainbow Falls est également adjacent à l'Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur de Parcs

Canada. Les aires de ce type ont pour but de protéger les ressources marines côtières de chaque région marine du pays. Ces ressources incluent le lit des lacs, leurs eaux et terres humides, les estuaires des rivières, les îles et la côte.

Au nombre des activités de loisirs qui dépassent les limites du parc figurent l'utilisation de la section Casque-Isles du sentier de randonnée Voyageur et l'utilisation du lac Whitesand pour les séances annuelles d'enseignement et de démonstration liés au symposium de kayak de mer des îles de Rosspport.

Parcs Ontario offrira du soutien, sous forme d'information aux visiteurs du parc et de participation du personnel à des initiatives locales et régionales, afin de faciliter la coordination de possibilités de loisirs compatibles avec les valeurs du parc. Parcs Ontario s'efforcera de maintenir une relation de travail et un dialogue productif avec les groupes et organismes qui partagent l'écosystème du parc.

9.2.6 Hébergement de rechange

Au fil du temps, divers facteurs modifieront le profil démographique des usagers du parc. Ce sont le vieillissement des « baby boomers », l'immigration, les préférences en matière de loisirs et de voyage. L'enquête de 1997 auprès des consommateurs de l'Ontario, effectuée pour le compte de Parcs Ontario par COMPAS Inc., a porté sur divers facteurs qui pourraient encourager la population ontarienne à visiter un parc provincial. Cette enquête a révélé que la présence d'hébergement et d'un dépanneur constituerait des incitatifs pour utiliser le parc, et qu'avec des cabines ou refuges, les visiteurs seraient plus enclins à l'utiliser en automne, en hiver et au printemps.

Parcs Ontario examinera la faisabilité d'un hébergement de rechange (p. ex., yourtes, cabines rustiques) à Rainbow Falls, dans D2 (zone d'aménagement du terrain de camping Whitesand) dans les environs du terrain de camping Back-40. L'étude de faisabilité portera entre autres sur le type, le nombre et le lieu des structures, les retombées écologiques, les conséquences sur d'autres usages récréatifs, la rentabilité, la source d'eau, l'élimination des déchets, l'accès et l'entretien (figure 4).

9.3 Services de tourisme

Un centre d'information touristique desservant la partie de la rive nord du lac Supérieur qui inclut les communautés de Rosspport, Schreiber et Terrace Bay se trouve à Terrace Bay. Il offre à la population locale et aux visiteurs des renseignements sur les possibilités de loisirs,

le logement et la région. Parcs Ontario continuera à collaborer avec le ministère du Tourisme, des organismes régionaux de tourisme et les municipalités locales afin d'optimiser ce service et de réaliser les objectifs de promotion et de marketing du parc.

L'instauration d'autres entreprises (commerciales) de tourisme, comme de l'hébergement de rechange, des services d'alimentation et de boisson, la location et la vente de matériel de loisirs et des magasins de détail, sera déterminée dans le cadre de la planification des activités en tenant compte de la zone et du plan de marketing du parc.

9.4 Marketing

Un plan de marketing sera élaboré pour le parc provincial Rainbow Falls conformément à la politique établie de Parcs Ontario. Il sera examiné chaque année et révisé au besoin. Les activités de marketing respecteront la zone et le plan de marketing provincial. Les objectifs du plan de marketing sont de protéger les valeurs du parc et de :

- capitaliser sur les caractéristiques naturelles et culturelles du parc afin d'offrir aux visiteurs une expérience en plein air unique en tenant compte du but et des objectifs du parc.
- optimiser les marchés local, régional, provincial, national et international concernant le parc;
- encourager les visites et l'utilisation du parc, en faisant un catalyseur pour stimuler l'économie locale et régionale;
- encourager l'utilisation et les visites des secteurs peu utilisés du parc pendant l'inter-saison tout en respectant le but et les objectifs du parc;
- collaborer avec les établissements commerciaux locaux;
- encourager les visiteurs à profiter des attractions des environs;
- collaborer avec les associations municipales, régionales et provinciales de marketing, de voyage et de tourisme;
- accroître la part du marché du parc que représentent les touristes individuels, les forfaits de voyage, les visites en autobus et les croisières sur les Grands Lacs;
- faire mieux connaître les permis saisonniers d'utilisation de jour de Parcs Ontario;
- encourager de nouveaux clients à utiliser le parc;
- conserver les niveaux actuels d'utilisation du parc et inciter les visiteurs à élargir leur gamme d'activités;
- faire mieux connaître le sentier de randonnée de Casque-Isles.

9.5 Recherche

La recherche et les renseignements dont Parcs Ontario a besoin ont un lien direct avec le mandat du ministère des Richesses naturelles ainsi qu'avec le but et les objectifs des parcs provinciaux. La recherche sur le parc même doit porter sur la vaste gamme de facteurs environnementaux, sociaux et économiques à prendre nécessairement en compte pour administrer un réseau de parcs écologiquement viable. Il est aussi important que les activités de recherche examinent la demande d'expériences de loisirs en plein air de bonne qualité et la satisfaction des clients.

Les besoins en information varient et englobent le spectre complet des sciences géologiques, biologiques, écologiques, culturelles et sociales.

Au besoin, on veillera à ce que la recherche scientifique et la surveillance soient effectuées par des groupes et personnes qualifiés qui contribuent à l'enrichissement des connaissances, au recensement et à l'identification des caractéristiques naturelles et culturelles ainsi qu'à la réalisation des objectifs de gestion de l'environnement et des loisirs.

Tous les programmes de recherche doivent être compatibles avec le but, les objectifs et le zonage. Les projets de recherche doivent être approuvés et menés conformément à la *stratégie de recherche et d'information de Parcs Ontario* qui traite de la recherche effectuée dans les parcs provinciaux. La recherche doit aussi respecter tous les autres critères provinciaux. Le personnel du parc affecté au bureau du secteur surveillera ces programmes de recherche. Toute recherche archéologique devra également être approuvée et surveillée par le ministère de la Culture. Dans l'éventualité où des caractéristiques ou ressources importantes au palier provincial ou national étaient découvertes, le plan de gestion pourrait être modifié afin de protéger ces découvertes en révisant le zonage ou les politiques du plan.

Les enquêtes auprès des usagers du parc permettront d'établir leur degré de satisfaction, leurs besoins, leurs modèles de dépenses et leurs profils, en plus de fournir des données démographiques.

10.0 POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

Les politiques d'aménagement énoncent les priorités en ce domaine ainsi que la réfection des installations existantes. L'aménagement s'effectue selon des plans d'activités et de programmes de travail fondés sur les priorités, mais

aussi en fonction des fonds disponibles et conformément aux plans de situation et d'aménagement qui détaillent le lieu, le type et l'ampleur de l'aménagement permis.

Parcs Ontario :

- collaborera avec le ministère de la Culture pour effectuer des évaluations de sites archéologiques dans le secteur où l'aménagement est proposé. Si des sites sont déjà connus ou découverts dans ce secteur, leur contenu sera inventorié;
- entreprendra des études du sol et biologiques afin de réduire les retombées de l'aménagement.

10.1 Accès et circulation

Les voies de la partie du lac Whitesand du parc peuvent être réalignées afin de séparer les aires d'utilisation de jour et de camping. Des places de stationnement en gravier pourraient être ajoutées aux emplacements de camping dans le cadre des activités de réhabilitation du terrain.

La construction de nouvelles voies, de nouveaux ponts et de nouveaux couloirs de services pour les besoins du parc se baseront sur des plans de mise en œuvre et de situation approuvés. Ces projets seront autorisés uniquement dans les zones d'aménagement. La construction sera surveillée de près.

La construction de nouveaux sentiers dans la zone d'environnement naturel sera assujettie à l'approbation de plans de situation.

La rampe de mise à l'eau Back-40 sur le lac Whitesand sert à assurer l'accès, conformément à un protocole d'entente entre les propriétaires et le ministère des Richesses naturelles, aux chalets situés au nord du parc.

10.2 Terrains de camping

Les terrains de camping du lac Whitesand et de Rossport seront aménagés et entretenus conformément aux *normes d'exploitation des parcs de l'Ontario*. La nécessité d'augmenter la capacité sera surveillée en permanence et appuyée par une étude de cas. L'aménagement d'emplacements supplémentaires respectera les normes et les lignes directrices de Parcs Ontario régissant les immobilisations, et se conformera aux plans de situation approuvés et aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation environnementale*. En partie, l'évaluation permanente déterminera la nécessité de rouvrir des emplacements de camping dans le terrain Back-40 afin d'offrir une expérience dans un cadre rustique orientée sur la nature.

Des emplacements de camping individuels pourraient être fermés définitivement ou temporairement afin de prévenir la détérioration et de réhabiliter le site, ou pour améliorer la qualité d'emplacements de camping adjacents en créant une zone tampon.

Des solutions de rechange à la relocalisation ou à l'élimination des deux emplacements de camping situés au pied du monticule dans D1 (terrain Rossport) (c'est-à-dire, la protection du secteur du monticule par une barrière) seront étudiées. Si l'on ne trouve pas de solution satisfaisante, les emplacements seront déplacés ou fermés.

10.3 Sanitaires

Parcs Ontario évaluera la viabilité des sanitaires actuels. Ils seront rénovés ou remplacés au besoin de la manière la plus rentable.

10.4 Aires d'utilisation de jour

Les usagers de jour de Rainbow Falls proviennent principalement des régions de Terrace Bay-Schreiber et de Rossport. Une autre proportion importante de ces usagers est constituée de touristes visitant la rive nord qui font une halte prévue ou imprévue au parc. Les usagers de jour de Rainbow Falls sont des familles qui pique-niquent, se détendent, se promènent sur la plage, se baignent ou pataugent dans l'eau. Des entreprises ou d'autres groupes viennent aussi y pique-niquer ou accomplir d'autres activités.

Les aménagements des aires d'utilisation de jour de Whitesand et Rossport porteront principalement sur :

- la restructuration et le réaménagement afin d'améliorer la qualité et l'efficacité opérationnelle;
- un nombre limité de nouveaux aménagements permettant d'offrir des possibilités supplémentaires d'utilisation de jour, p. ex., des abris à pique-nique.

En cas de conflits d'utilisation ou de manque d'efficacité opérationnelle, les activités liées à l'utilisation de jour et au camping seront séparées. Les chiens sont interdits sur les plages des aires d'utilisation de jour.

10.5 Sentiers

Étant donné que la plupart des visiteurs du parc sont attirés par le sentier des chutes, les principales initiatives d'interprétation viseront ce secteur. Un réseau de sentiers à utiliser individuellement et doté de panneaux et d'affiches sera construit et entretenu.

On fera la promotion de la section Casque-Isles du sentier de randonnée Voyageur à titre de lieu offrant de bonnes possibilités d'apprécier le patrimoine. De concert avec la Voyageur Trail Association, on produira un guide d'interprétation du sentier.

L'amélioration, l'aménagement ou le prolongement des sentiers existants, ainsi que la création de nouveaux sentiers offriront de meilleures possibilités de loisirs terrestres. La construction des nouveaux sentiers ou le prolongement de ceux existant déjà se basera sur un inventaire des sentiers et obéira à des plans approuvés de situation et d'aménagement.

Un sentier de conditionnement physique et de marche pourrait être aménagé entre le terrain de camping Whitesand et le secteur des chutes.

Le sentier des chutes pourrait être prolongé en une boucle à l'ouest de la rivière et rénové pour améliorer l'accès et les points de vue.

Le sentier Back-40 pourrait être prolongé en une boucle dans les terres basses de l'est de la zone d'environnement naturel.

10.6 Services

Parcs Ontario continuera à évaluer la viabilité des installations d'approvisionnement en eau, d'égout et électriques du parc. Toutes les rénovations ou tous les remplacements se dérouleront conformément aux *normes d'exploitation des parcs de l'Ontario*. Les couloirs actuels de services qui traversent le parc continueront à constituer un usage autorisé par dérogation et devront rester au même endroit. Il sera interdit d'aménager de nouveaux couloirs de services. On encouragera le traitement mécanique de la végétation dans les couloirs de transmission.

10.7 Services de tourisme et de loisirs

Parcs Ontario continuera à fonctionner selon les principes du commerce. Le personnel du parc verra à répondre aux besoins des visiteurs et assurera le service à la clientèle. Tout nouveau service, comme l'installation d'un hébergement de rechange, sera mis en œuvre en suivant les processus normaux de planification des activités et des travaux. L'analyse inclura l'examen des retombées des nouveaux services sur les municipalités et entreprises de la région.

10.8 Installations d'interprétation

Des améliorations s'imposent au parc provincial Rainbow Falls afin d'offrir à la clientèle un service de qualité, des programmes d'éducation au patrimoine naturel et des renseignements connexes. Ces améliorations incluent la rénovation des installations ou la construction de nouvelles afin d'intensifier l'utilisation du parc et la diffusion des renseignements aux visiteurs (p. ex., centre d'activités, kiosque d'information, amphithéâtre intérieur ou extérieur, réfection des points de départ des sentiers et des sentiers eux-mêmes).

10.9 Entretien et exploitation du parc

Parcs Ontario surveillera le rendement des opérations et des installations d'entretien, notamment des installations d'infrastructure comme le bureau du parc, la réception, l'entrepôt et l'approvisionnement en eau. La réfection ou le remplacement de ces installations s'effectuera quand les fonds le permettront ou s'ils s'imposent afin d'assurer la santé et la sécurité du public et du personnel.

11.0 MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN

Lors de la mise en œuvre du plan approuvé de gestion du parc, Parcs Ontario pourrait chercher à conclure des partenariats avec d'autres organismes et groupes. L'aménagement du parc, son fonctionnement et la gestion des ressources dépendront des fonds disponibles et des modifications imprévues des priorités ou politiques. Le financement peut provenir de diverses sources, y compris de commandites d'entreprises et de dons. La mise en œuvre du plan de gestion et le fonctionnement du parc répondront aux exigences de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, de la *Loi sur les parcs provinciaux* et de toute autre loi pertinente.

À moins d'avis contraire dans le présent document, les priorités à mettre en œuvre peuvent être établies dans des plans secondaires d'exploitation et de gestion des ressources. La préparation de ces plans inclura un degré approprié de consultation du public. La liste des priorités à mettre en œuvre suit.

11.1 Gestion des ressources

- Préparation d'un plan d'EPN pour le parc provincial Rainbow Falls.
- Par l'entremise du programme d'EPN, protection des espèces arctiques isolées dans le secteur de la plage d'utilisation de jour du camping Rosspoint.

- Surveillance de la santé des espèces arctiques isolées dans le secteur de la plage d'utilisation de jour du camping Rosspport.
- Évaluation archéologique des terrains de camping Whitesand et Rosspport.
- Préparation d'un plan de gestion des incendies pour le parc provincial Rainbow Falls.

11.2 Aménagement

- Préparation d'un plan de signalisation.
- Inventaires des sites et plans de construction de sentiers.
- Préparation d'une étude de faisabilité d'un hébergement de rechange.
- Instauration d'installations d'EPN pour offrir des renseignements et programmes.
- Réfection du secteur de la plage de l'est à Rainbow Falls afin de faciliter la natation, la mise à l'eau d'embarcations, la location d'engins de sports nautiques et l'organisation d'activités de grande envergure.
- L'amélioration du secteur du début du sentier des chutes Rainbow pour faciliter l'accès et le stationnement sera aussi envisagée.
- Réouverture d'un maximum de 20 emplacements de camping en bordure du lac dans le terrain de camping Back-40.

11.3 Exploitation et administration

- Préparation d'un plan ou stratégie de marketing du parc.
- Préparation d'un plan d'exploitation du parc, d'un plan d'EPN, d'un plan d'activités et examen annuel de ces plans.

11.4 Sélection des projets

La *Loi sur l'évaluation environnementale* exige que toutes les activités de gestion des parcs respectent les lois, politiques, procédés, lignes directrices et normes, y compris les dispositions relatives aux avis publics. La préparation de ce plan de gestion de parc constitue la principale occasion de faire examiner les activités et projets par le public. Font exception à cette règle les projets nécessitant une étude approfondie ou ceux pour lesquels la décision relève d'un plan secondaire.

La préparation d'un plan conceptuel pour l'hébergement de rechange exige de dresser un plan de projet séparé.

12.0 Analyse des incidences socio-économiques

Le parc provincial Rainbow Falls représente une partie importante de l'infrastructure de tourisme de la région. Les projets et activités indiqués ici apportent une vaste gamme d'avantages sociaux et économiques tant dans le parc que dans les environs.

12.1 Avantages des parcs provinciaux

Les parcs provinciaux apportent une vaste gamme d'avantages sociaux et économiques. Certains de ceux-ci se mesurent en termes économiques et d'autres pas. Parcs Ontario a l'habitude de rendre compte des retombées économiques du parc et des dépenses effectuées par les visiteurs.

12.2 Incidences économiques (avantages retirés des rentrées de fonds)

Les retombées économiques constituent un moyen d'illustrer l'ampleur des rentrées de fonds découlant des dépenses effectuées par le parc et les visiteurs. Parcs Ontario calcule les retombées économiques découlant des dépenses faites pour exploiter le parc et des dépenses estimées des visiteurs dans les parcs provinciaux. Voici l'estimation la plus récente (exercice 2000-2001) des retombées économiques des dépenses du parc et des visiteurs en ce qui concerne le parc provincial Rainbow Falls.

Les estimations des dépenses totales initiales touchant le parc provincial Rainbow Falls pour l'exercice 2000-2001 étaient de 2 793 875 \$. L'exploitation du parc revenait à 169 118 \$, les visiteurs du parc (campeurs et visiteurs d'un jour) ont dépensé 2 289 057 \$ et les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 335 700 \$.

Parcs Ontario rend des comptes sur les indicateurs d'incidence économique suivants :

- Valeur ajoutée
- Ventes provinciales brutes (ou produit provincial brut)
- Salaires et traitements
- Années-personnes d'emploi à l'échelle provinciale

Les retombées économiques se fondent sur les dépenses. Les dépenses effectuées pour l'exploitation et les immobilisations du parc ainsi que les dépenses moyennes des visiteurs (campeurs et visiteurs de jour) constituent les dépenses initiales. Les renseignements sur les dépenses des visiteurs proviennent de l'enquête de 2000 sur les usagers du parc. Les dépenses d'exploitation et d'immobilisations du parc proviennent des feuilles d'analyse des coûts unitaires. Ces

renseignements sont entrés dans un modèle d'entrée-sortie utilisé sous licence par le MRN pour effectuer des analyses économiques.

Les dépenses initiales de 2 793 875 \$ ont eu les retombées qui suivent sur le parc provincial Rainbow Falls (les chiffres représentent les effets économiques totaux [directs + indirects + induits]) :

- Valeur ajoutée (une mesure prudente et plus acceptée des retombées) – 3 355 941 \$
- Ventes provinciales brutes (ou produit provincial brut) – 6 768 413 \$ (ce chiffre inclut un certain degré de double comptage)
- Salaires et traitements – 2 097 031 \$
- Années-personnes d'emploi à l'échelle provinciale – 57,6

Les parcs et zones protégées provinciaux apportent d'autres avantages aux communautés locales, à la province et à l'ensemble de la société. Voici des avantages importants qui illustrent comment le parc renforce notre qualité de vie :

- Protection et soutien des fonctions écologiques (production d'eau et de sol),
- Protection de l'intégrité des ressources (certains des derniers espaces verts restant dans la province),
- Bienfaits de l'utilisation des parcs sur la santé (mentale, physique, spirituels),
- Productivité des travailleurs (des travailleurs en santé et heureux sont en général productifs; la visite d'un parc provincial peut y contribuer),
- Bienfaits éducatifs (petits et grands s'instruisent sur notre environnement),
- Avantages scientifiques (recherche dans les parcs provinciaux),
- Responsabilités internationales pour protéger les cadres et caractéristiques naturels ainsi que la faune et la flore,
- Installation d'entreprises (à cause de la qualité de la vie et des affaires) et cohésion communautaire.

De même, les fonctionnaires publics et municipaux devraient savoir que les parcs provinciaux contribuent à rendre leurs communautés attrayantes pour les entreprises, les touristes et les retraités. La communauté des retraités apporte les pensions, qui sont souvent indexées par rapport à l'inflation et sont imperméables aux récessions. Les retraités cherchent à s'établir dans des communautés ayant des rivages attrayants, une faible criminalité, des activités de loisirs et des environnements sains. Le budget du parc (d'exploitation et d'immobilisations) représente une subvention ou un paiement de transfert du gouvernement à la communauté. Toutes les

communautés ne bénéficient pas d'un tel transfert. La communauté peut aussi recevoir des subventions au lieu de payer des impôts.

Les emplois constituent souvent l'essentiel ... l'activité économique combinée du parc provincial Rainbow Falls assure environ 57,6 années-personnes d'emploi dans la province chaque année. Cette activité apporte des possibilités d'emploi dans la région et contribue à stabiliser l'économie locale et la communauté.

13.0 Examen et modification du plan

Le plan de gestion du parc provincial Rainbow Falls peut être révisé afin de tenir compte de nouveaux facteurs ou de nouvelles circonstances. Cet examen aura lieu au besoin et il faudra peut-être alors réévaluer la totalité ou une partie du plan, y compris la classification, le zonage, le but, les objectifs et la gestion des ressources, l'exploitation et l'aménagement.

Divers programmes apporteront les renseignements essentiels concernant la mise en œuvre du plan de gestion et l'efficacité des politiques approuvées. Des mécanismes, comme la collecte de statistiques sur les usagers, des enquêtes périodiques auprès des usagers, des vérifications de la gestion du parc, la surveillance de l'écologie, et les évaluations des retombées de l'utilisation, fourniront de précieux renseignements qui permettront de prendre des mesures afin que les politiques demeurent d'actualité et pertinentes. Les résultats des recherches et les inventaires des ressources peuvent faciliter l'examen des plans.

14.0 SOMMAIRE DES CONSULTATIONS DU PUBLIC ET DES AUTOCHTONES

La consultation publique a occupé une place très importante dans le processus d'examen du plan de gestion du parc provincial Rainbow Falls. Voici les quatre phases de cet examen :

Phase 1 Invitation à la consultation 28 mars – 12 mai 2001

La phase de l'invitation à la consultation et à examiner le mandat approuvé incluait des annonces dans les journaux, la distribution de l'invitation à la liste obligatoire de correspondants ainsi qu'à des intervenants connus, l'affichage de l'avis de proposition du registre électronique de la *Charte des droits environnementaux* (CDE), la distribution de l'invitation aux bureaux du parc, du secteur et du district ainsi

qu'aux centres d'information du ministère des Richesses naturelles de Toronto et Peterborough. Deux commentaires écrits ont été reçus au bureau du secteur du nord-ouest entre le 28 mars et le 12 mai.

**Phase 2 Renseignements généraux,
Points et options
7 août – 12 septembre 2001**

Cette phase incluait la distribution d'environ 215 exemplaires du tabloïde « Renseignements généraux, points et options » à la liste obligatoire de correspondants et à des intervenants connus ainsi que les avis liés à la CDE indiqués ci-dessus. Le tabloïde a aussi été mis à la disposition des visiteurs du parc du début du mois d'août jusqu'au 12 septembre afin de donner au plus grand nombre possible de personnes l'occasion d'intervenir.

Un atelier a été organisé le 19 septembre 2001 au centre de loisirs de Terrace Bay pour les intervenants et les membres intéressés du public. Il avait été annoncé dans des journaux. Douze personnes y ont participé. Une autre réunion a eu lieu dans la Première nation Pays Plat le 26 septembre. Trois personnes s'y sont présentées.

Onze personnes et groupes ont formulé des commentaires, y compris la Wildlands League, Earthroots, des campeurs de Rainbow Falls, des propriétaires d'entreprises et des représentants communautaires de Terrace Bay. Des usagers du parc, des résidents locaux, des membres du personnel du parc ainsi que d'autres groupes et personnes ont relevé les points ou préoccupations ci-dessous concernant la gestion de Rainbow Falls :

- Question du zonage approprié pour la topographie ou le type de végétation qui n'est pas bien représenté dans le réseau des parcs, et zonage rationalisé pour le lac et la rivière Whitesand afin d'accroître la protection des valeurs aquatiques (section 7.1).
- Question de la protection des espèces arctiques isolées sur la rive du lac Supérieur au terrain de camping RosSPORT (section 8.1.3).
- Reconnaissance du lien entre les parcs provinciaux Rainbow Falls et Slate Islands (sections 9.2.5, 9.3, 9.4, 11.4).
- Reconnaissance du lien entre le parc provincial Rainbow Falls et l'aire marine nationale de conservation proposée (sections 9.2.5, 9.3, 9.4, 11.4).
- Rôle de Rainbow Falls en tant que destination ou point de départ des randonneurs du sentier Casque-Isles. Il faudrait embaucher du personnel du parc

pour participer à l'entretien de ce sentier (sections 9.2.3, 9.2.5, 11.3).

- La fermeture de Rainbow Falls au début septembre ne concorde pas avec le souhait du nombre accru de personnes âgées qui désirent camper pendant cette période (sections 9.2.2, 9.3, 9.4, 11.3).
- Rôle du programme d'éducation au patrimoine naturel : certaines personnes se sont dites favorables à l'élaboration d'un programme d'EPN. D'autres estiment qu'il devrait être clair que le but du programme provincial est de protéger les caractéristiques naturelles et les activités de loisirs appropriées. La Première nation Pays Plat est intéressée à intervenir dans le programme d'EPN (sections 5.1, 5.2, 9.1, 11.3).
- Les emplacements les meilleurs et les plus grands sont occupés par les campeurs saisonniers avant même l'ouverture du parc, ce qui laisse aux campeurs des fins de semaine et occasionnels un choix limité d'emplacements. Limiter les choix d'emplacements loués pour la saison (sections 9.2.2, 10.2, 11.3).
- Les suggestions d'aménagement incluait : plus d'emplacements de camping, réaménagement du Back-40, niveler et débroussailler les emplacements existants, rampe de mise à l'eau à l'aire de pique-nique de la plage de l'ouest, agrandissement de la plage de l'est, nouveaux bureaux et contrôle de l'entrée, plus de sentiers de randonnée, c'est-à-dire l'ancienne route et le ruisseau McLean (sections 9.2.2, 10.2, 11.3).
- Augmenter le nombre de membres du personnel (entretien et application des règlements) si on augmente le nombre d'emplacements de camping ou la durée de la saison d'exploitation (section 11.3).
- Faire plus de marketing dans les régions de Nipigon et de Thunder Bay (sections 9.3, 9.4).
- Indiquer clairement les limites du parc (section 6.0).
- Il faudrait afficher un avertissement indiquant que l'eau de la source naturelle sur le côté sud de la route 17 n'a pas été analysée (section 8.1.2).
- La Première nation Pays Plat a manifesté de l'intérêt pour participer à la planification du parc et à la diffusion des valeurs des Premières nations (sections 5.1, 5.2, 8.2, 9.1, 11.3).
- La Première nation Pays Plat a manifesté de l'intérêt pour les possibilités de développement économique et les partenariats, y compris les programmes de formation pour les jeunes et les occasions de renforcement des capacités (sections 9.1, 11.3).
- La Première nation Pays Plat a manifesté son inquiétude au sujet du site archéologique de

Rosspport et est intéressée à participer à la gestion (sections 8.2, 10.2, 11.3).

Phase 3 Plan préliminaire de gestion du parc 3 juillet – 26 septembre 2003

Cette phase incluait la distribution d'environ 224 exemplaires du plan préliminaire de gestion du parc à la liste obligatoire de correspondants et aux intervenants connus ainsi que les avis liés à la CRE indiqués ci-dessus.

Une visite libre a été organisée le 18 septembre 2003 pour les membres intéressés du public au centre de loisirs de Terrace Bay afin de discuter du contenu du plan préliminaire. Neuf personnes se sont présentées.

Huit personnes et groupes, y compris des campeurs, des membres du personnel de Parcs Ontario, l'Ontario Archeological Society et la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada ont formulé des commentaires par écrit. Les principaux thèmes qui sont ressortis de ces commentaires ont été pris en compte dans le présent plan de gestion du parc. Voici le résumé des préoccupations et suggestions des répondants :

- Question du zonage du terrain de camping Rosspport en vue de donner une nouvelle désignation, à savoir « zone d'environnement naturel », aux aires non aménagées de la zone d'aménagement afin d'accroître la protection des espèces arctiques isolées.
- Préoccupation suscitée par des activités autorisées, notamment l'utilisation des motoneiges, l'amerrissage des avions sur les plans d'eau du parc, l'interdiction des vélos de montagne et l'utilisation de bateaux à moteur et de motomarines dans les eaux de la zone d'environnement naturel.
- Question de l'aménagement d'une rampe supplémentaire de mise à l'eau dans l'aire d'utilisation de jour de la plage de l'ouest, y compris la question de savoir si elle est nécessaire.
- Question de l'installation d'hébergement de rechange et nécessité de tenir compte des retombées écologiques dans l'étude de faisabilité.
- Question de l'utilisation potentielle de l'ancien terrain de camping Old Hewitson pour inclure le camping de groupes et des places de stationnement supplémentaires.
- Préoccupations touchant le patrimoine culturel et l'EPN, y compris l'importance des ressources archéologiques et l'inclusion du sentier Casque-Isles dans le plan de marketing du parc.
- Préoccupations touchant la gestion des ressources et nécessité d'envisager un brûlage dirigé dans les

zones d'environnement naturel. Il a également été question de la nécessité de tenir compte de l'écologie dans la prise de décision concernant tout projet d'aménagement.

Phase 4 Plan approuvé de gestion du parc 19 août – 3 octobre 2004

Cette phase représente la dernière occasion d'examiner le plan approuvé de gestion du parc. Pendant quarante-cinq jours (45), les personnes qui s'intéressent au programme de planification ont une dernière possibilité de déterminer si leurs préoccupations ont été prises en compte et de présenter au besoin un appel au sujet du contenu du plan.

Parcs Ontario conservera des exemplaires des renseignements généraux, du mandat, du plan préliminaire de gestion et du plan approuvé de gestion du parc.

15.0 BIBLIOGRAPHIE

Parcs Canada. Mai 2001. Projet d'aire marine nationale de conservation du Lac Supérieur. Bulletin de nouvelles : numéro 5.

Chapman, L.J. et M.C. Thomas. The Climate of Northern Ontario. Climatological Studies, n° 6, ministère des Transports, Direction de la météorologie, 1968.

Farrand W.R. 1960. Former Shorelines in Western and Northern Lake Superior Basin. Thèse de doctorat inédite. University of Michigan, Ann Arbor.

Hutchison C. L. 2001. Rainbow Falls Provincial Park Life Science Inventory. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario Parcs Ontario.

Irwin, T.S., 1982. Towards a Tourism Strategy in Consideration of Existing Facilities and the Future Needs of the North Shore of Lake Superior. University of Waterloo.

Kor, P. et Thacker, B. 1984. Rainbow Falls Background Information. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Direction des parcs et aires de loisirs.

Newton, B. et al. 1975. North Central Region Archaeological Survey. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Direction des sites historiques.

Noble T.W. 2001. Earth Science Inventory Rainbow Falls Provincial Park. Open File Earth Science Report

- 2001-1. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Parcs Ontario.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Janvier 2000. Le Littoral du patrimoine des Grands Lacs : Imaginez les possibilités. Communiqué de presse.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1996. Parcs Ontario Camper Survey.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1996. Parcs Ontario Day-Use Survey.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1992. Politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1989. Rainbow Falls Provincial Park Management Plan. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Terrace Bay District Land Use Guidelines, 1983.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Provincial Park Day-User Survey Summary Statistical Report, 1983.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Provincial Park Camper Survey Summary Statistical Report, 1983.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1972-1976. Ontario Provincial Parks Statistical Reports.
- Parcs Ontario. Parks Statistics 2000 – 1996. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Ministère des Richesses naturelles, Section des opérations et de l'aménagement.
- Parcs Ontario. Park Visitor Demographic Profile 1998. Section de la planification et de la recherche. Mai 1999.
- Parcs Ontario. 1997. Strategic Plan for Natural Heritage Education in Parcs Ontario.
- Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario. Communication personnelle avec Bill Ross, archéologue régional. 9 juillet 2001.
- Prest, V.K. 1970. « Quaternary Geology of Canada » dans Geology and Economic Minerals of Canada by J.W. Douglas (ed.), Commission géologique du Canada, Rapport de géologie économique n° 1.
- Pye, E.G. 1969. Geology and Scenery, North Shore of Lake Superior. Ministère des Mines de l'Ontario, guide.
- Rowe, J.S. 1972. Forest Regions of Canada. Ministère de l'Environnement, Service canadien des forêts, publication numéro 1300.
- Saarnisto, M. 1974. « The Deglaciation History of the Lake Superior Region and its Climate Implications », Quaternary Research. Vol. 4.
- Sutcliffe, R.H. 1991. Proterozoic Geology of the Lake Superior Area; in Geology of Ontario, Commission géologique de l'Ontario, volume spécial 4, partie 1, p. 627-658.
- Van Wagoner, D. Août 2000. Tourism Trends and Opportunities in the North of Superior Region. Ministère du Développement du Nord et des Mines.

Annexe A

Tableau 1. Rapport d'orientation – Parc provincial Rainbow Falls

| Activité | Permise | Lignes directrices |
|--|-----------|---|
| Activités commerciales | | |
| <i>Extraction d'agrégats :</i> | Non | Voir la section 8.1.1 pour plus de renseignements. |
| <i>Pêche à l'appât (commerciale) :</i> | | |
| <i>Actuelle :</i> | Non | Voir la section 8.1.6 pour plus de renseignements. |
| <i>Nouvelle :</i> | Non | |
| <i>Pêche commerciale:</i> | | |
| <i>Actuelle :</i> | Non | Aucune activité du genre dans le parc. Voir la section 8.1.6 pour plus de renseignements. |
| <i>Nouvelle :</i> | Non | |
| <i>Récolte commerciale de la fourrure :</i> | | Aucune activité du genre. |
| <i>Actuelle :</i> | Non | Voir la section 8.1.5 pour plus de renseignements. |
| <i>Nouvelle :</i> | Non | |
| <i>Aménagement hydro-électrique commercial :</i> | Non | Les nouveaux aménagements hydro-électriques commerciaux sont interdits. Voir la section 8.1.2 pour plus de renseignements. |
| <i>Récolte commerciale du bois :</i> | Non | La récolte commerciale du bois est interdite. Voir la section 8.1.3 pour plus de renseignements. |
| <i>Tourisme commercial (p. ex., services de pourvoirie, camps éloignés, centres de villégiatures/hôtels)</i> | | |
| <i>Actuel :</i> | Non | Aucune activité du genre. De nouvelles activités touristiques commerciales pourraient être permises dans la zone d'environnement naturel. Des propositions seront passées en revue lors des futures activités de planification. Voir la section 9.3 pour plus de renseignements. |
| <i>Nouveau :</i> | Peut-être | |
| <i>Corridors pour la transmission de l'énergie et les communications (nouveau) :</i> | Non | Dans la mesure du possible, ces installations devraient éviter les terrains des parcs. |
| <i>Exploration et exploitation minérales :</i> | Non | |
| <i>Récolte du riz sauvage :</i> | | |
| <i>Actuelle :</i> | Non | Aucune activité du genre. |
| <i>Nouvelle :</i> | Non | |
| Activités de gestion du territoire et des ressources | | |
| <i>Aliénation des terres de la Couronne :</i> | | |
| <i>Utilisation privée :</i> | Non | Aucune aliénation de terres pour l'utilisation privée par des personnes n'est permise. L'aliénation de terres dans la zone d'environnement naturelle en vue d'une utilisation commerciale peut être possible en vertu d'un permis d'aménagement du territoire, ou d'un bail, sous réserve de l'approbation dans le cadre de la planification. |
| <i>Utilisation commerciale :</i> | Oui | |
| <i>Suppression des incendies :</i> | Oui | Les incendies naturels et causés par des humains dans les zones d'aménagement de d'environnement naturel seront supprimés. Dans la mesure du possible, on utilisera des techniques de suppression qui laissent le moins de traces possible dans l'environnement naturel du parc. Voir la section 8.1.4 pour plus de renseignements. |
| <i>Gestion de l'habitat halieutique :</i> | Oui | Voir la section 8.1.6 pour plus de renseignements. |
| <i>Empoisonnement :</i> | | |
| <i>Espèces indigènes :</i> | Oui | Autorisé dans les zones d'aménagement et d'environnement naturel. Voir la section 8.1.6 pour plus de renseignements. |
| <i>Espèces étrangères :</i> | Non | |
| <i>Suppression des insectes et des maladies :</i> | Oui | Voir la section 8.1.3 pour plus de renseignements. |

| | | |
|--------------------------------------|-----|---|
| <i>Recensement et surveillance :</i> | Oui | |
| <i>Brûlage dirigé :</i> | Non | Le brûlage dirigé est interdit dans les zones d'aménagement et d'environnement naturel. Voir la section 8.1.4 pour plus de renseignements. |
| <i>Chemins (non publics) :</i> | | |
| <i>Actuels :</i> | Oui | L'utilisation du chemin existant jusqu'à la rampe de mise à l'eau des embarcations des propriétaires de chalet est autorisée. Voir la section 10.1 pour plus de renseignements. |
| <i>Nouveaux :</i> | Non | |

Tableau 1. Rapport d'orientation – Parc provincial Rainbow Falls (suite)

| Activité | Permise | Lignes directrices |
|--|----------------|--|
| <i>Gestion de la végétation :</i> | Oui | Voir la section 8.1.3 pour plus de renseignements. |
| <i>Structure de contrôle de l'eau :</i> | | |
| <i>Actuelle :</i> | Non | Il n'existe actuellement aucune installation du genre. De nouvelles structures peuvent être envisagées dans les zones d'aménagement et d'environnement naturel si elles s'imposent afin d'améliorer les possibilités de loisirs. |
| <i>Nouvelle :</i> | Peut-être | |
| <i>Gestion des populations fauniques :</i> | Oui | Voir la section 8.1.5 pour plus de renseignements |
| <i>Appréciation des valeurs scientifiques, éducatives et du patrimoine</i> | | |
| <i>Aires de démonstration :</i> | Peut-être | Peuvent être envisagées dans les zones d'aménagement. |
| <i>Découverte du patrimoine historique (autoguidée) :</i> | Oui | |
| <i>Observation de la nature (autoguidée) :</i> | Oui | |
| <i>Photographie et peinture :</i> | Oui | |
| <i>Recherche :</i> | Oui | Sous réserve de l'autorisation de Parcs Ontario. |
| <i>Observation de la faune :</i> | Oui | |
| <i>Activités et installations de loisirs</i> | | |
| <i>Amerrissage d'avions :</i> | Non | |
| <i>Utilisation de véhicules tous terrains :</i> | | |
| <i>Sur les sentiers :</i> | Non | |
| <i>En dehors des sentiers :</i> | Non | |
| <i>Camping :</i> | Oui | Voir la section 9.2.2 pour plus de renseignements. |
| <i>Équitation (dans les sentiers) :</i> | Non | |
| <i>Chasse :</i> | Non | |
| <i>Utilisation de vélos de montagne :</i> | Oui | L'utilisation des vélos de montagne se limite aux chemins du parc. Voir la section 9.2.3 pour plus de renseignements. |
| <i>Utilisation de bateaux à moteur :</i> | | |
| <i>Privée :</i> | Oui | L'utilisation des bateaux à moteur est autorisée. Voir la section 9.2.1 pour plus de renseignements. |
| <i>Commerciale :</i> | Oui | |
| <i>Déplacement à des fins récréatives (non motorisés) (canot, kayak, randonnée pédestre, ski de fond, raquettes) :</i> | Oui | Voir la section 9.2 pour plus de renseignements. |
| <i>Camps privés de loisirs (camps de chasse) :</i> | | |
| <i>Actuels :</i> | Non | |
| <i>Nouveaux :</i> | Non | |
| <i>Escalade :</i> | Non | |

| | | |
|---|-----|--|
| <i>Voile et véliplanche :</i> | Oui | |
| <i>Plongée autonome (scuba) et libre :</i> | Oui | |
| <i>Motoneige :</i> | | |
| <i>Sur des sentiers :</i> | Oui | L'utilisation des motoneiges se limite au chemin principal du parc. |
| <i>En dehors des sentiers :</i> | Non | |
| <i>Pêche sportive :</i> | Oui | Consulter le sommaire des règlements de la pêche sportive en Ontario pour connaître les règlements locaux. |
| <i>Aménagement de sentiers :</i> | Oui | Voir les sections 9.2.3 et 10.1 pour plus de renseignements. |
| <i>Note: Les politiques indiquées dans ce tableau n'abrogent aucun traité ou droits des Autochtones.</i> | | |

Annexe B

Notes sur l'analyse socio-économique et définitions

Notes sur les effets totaux

Les dépenses, telles qu'elles sont mesurées dans le cadre de l'analyse des incidences économiques, influencent l'économie à divers niveaux. Voici un exemple des niveaux d'incidences associés aux dépenses visant à assurer la gestion du parc (utilisant l'indicateur « valeur ajoutée ») :

Par exemple, pour des dépenses initiales de 376 520 \$ visant à assurer la gestion du parc, les effets directs sont calculés à 340 003 \$ alors que les effets indirects et induits sont calculés à 301 078 \$. Le total des effets directs + indirects + induits associés aux dépenses visant à assurer la gestion du parc équivaut donc à une valeur ajoutée de 641 081 \$. Le même calcul serait fait pour les dépenses en immobilisations et celles des visiteurs.

Valeur ajoutée : « La valeur ajoutée représente la mesure de la production nette. Elle évite la double comptabilisation des produits vendus au cours de la période comptable en n'incluant que les produits finals. Par exemple, on ne tient compte que du prix total d'une chaise, et le bois qui a été utilisé pour la fabriquer n'est pas compté séparément. La valeur ajoutée équivaut au revenu provincial brut. Son calcul peut inclure les salaires, les intérêts, les locations et les bénéfices. Elle équivaut aussi aux recettes moins le coût total des facteurs de production acquis. » (MRNO, *Social and Economic Model, Technical Manual*, 1995, p. 35.)

Ventes brutes (ou produit brut) : « Valeur totale des biens et des services vendus par l'entreprise au cours d'une année en vue de maintenir l'exploitation normale de ses projets. Les ventes directes comprennent la valeur complète des biens et des services qui ont été acquis pour l'exploitation sur place. Elles ne comprennent qu'une portion des recettes du projet – les taxes, la dépréciation, les salaires, les traitements et les bénéfices nets en sont exclus. Les ventes totales comprennent le chiffre d'affaires qui est associé aux biens et aux services requis pour maintenir le projet sur place et à l'extérieur. » (MRNO, *Social and Economic Model, Technical Manual*, 1995, p. 35.)

Salaires et traitements : « Partie du revenu qui est consacrée aux salaires et aux traitements. » *Social and Economic Model, Technical Manual*, 1995, p. 35.)

Insert figures 2, 3, and 4 as separate PDFs tabloid size landscape orientation